

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

16 DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Monia Jacques, coordonnatrice du PDZA et agente de développement
rural
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

12-15-533

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

En prévision de la nomination des représentants sur les divers comités de la MRC de Témiscamingue, le préfet réitère l'importance que chaque élu puisse minimalement prendre au moins un comité, alors que le conseil des maires doit composer avec une trentaine de comités où la responsabilité d'y siéger est importante afin de bien représenter la vision de la MRCT. Pour 2016, deux nouveaux comités doivent être créés en lien avec les nouvelles responsabilités dévolues en matière de développement économique. Si au terme de cet exercice de nominations, des postes restaient à combler, le conseil des maires démontre une ouverture à ouvrir les postes vacants à des conseillers municipaux, des directeurs généraux des municipalités locales.

Pour conclure son mot, M. Warolin souhaite ses meilleurs vœux : santé, sérénité, mais aussi du temps de qualité avec les proches, notamment les membres de la famille.

12-15-534

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

M. Bernard Flébus propose un amendement à la résolution n^o 11-15-490, appuyé par M. André Pâquet. Un vote est demandé; la proposition est rejetée.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu majoritairement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	15	11 117
Contre	2	2 940
M. Bernard Flébus (Ville-Marie) et M. André Pâquet votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

12-15-535

Aucune question de l'assistance.

12-15-536

Entente pour partage de services pour opérateur en eau potable et en eaux usées – Adhésion de quatre municipalités – Rencontre avec M^{me} Lynda Gaudet, directrice générale – secrétaire-trésorière et M^{me} Lise Turcotte, agente de développement de la municipalité de Béarn.

Mesdames Gaudet et Turcotte viennent présenter la démarche ayant permis la mise en place d'une entente pour le partage d'une ressource au niveau d'un opérateur en eau potable et en eaux usées.

Bien qu'au début du processus, douze municipalités et le ministère des Transports du Québec aient démontré un intérêt au projet, au final, ce sont les municipalités de Béarn, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord et Saint-Édouard-de-Fabre qui adhèrent à ladite entente.

M^{me} Gaudet tient à souligner l'apport du MAMOT, de M. Daniel Dufault pour l'élaboration de l'entente, ainsi que de M^{me} Lyna Pine pour son soutien au niveau de la formation. Le comité qui verra à l'application et à la gestion de l'entente sera composé de deux représentants de chaque municipalité souscrits à l'entente. Dans l'éventualité où d'autres municipalités souhaiteraient joindre l'entente, ça pourra être possible, en autant que le comité donne son accord.

Au terme de leur présentation, M^{me} Gaudet procède à la signature de l'entente auprès des quatre maires des municipalités concernées.

M. Warolin salue l'initiative de la municipalité de Béarn, de par son leadership dans cette démarche qui se résulte par un modèle exportable pour divers services que les municipalités locales pourraient partager. Il félicite, au nom du conseil des maires, mesdames Gaudet et Turcotte qui se sont investies afin de concrétiser ce projet. L'entente s'inscrit parfaitement dans la vision du conseil des maires qui, lors du conseil de novembre, a mandaté le comité du GAMME pour documenter le regroupement de services municipaux.

12-15-537

Rencontre avec M. Pierre Auger, directeur du poste principal de la Sûreté du Québec, au Témiscamingue – Départ à la retraite, le 16 janvier 2016.

M. Pierre Auger, actuel directeur du poste principal de la Sûreté du Québec, dans la MRC de Témiscamingue, prendra sa retraite le 16 janvier prochain. Avant de quitter ses fonctions, M. Auger souhaitait venir rencontrer les élus du Témiscamingue pour venir faire un bilan des dernières belles réalisations dans la MRC. Outre l'instauration de l'entente intermunicipale concernant la judiciarisation des constats municipaux, le projet de sensibilisation en sécurité routière, qui s'est conclue par l'acquisition d'une stèle-radar mobile, se sont avérés deux dossiers pour lesquels M. Auger se dit fier de ces réalisations au Témiscamingue, alors que la MRC connaît des particularités importantes en termes de population et de desserte de territoire.

Les élus sollicitent l'avis de M. Auger pour connaître le dossier à prioriser au sein de la MRCT. Celui-ci recommande que, dans les prochaines années, le maintien du Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS), outil qui a pour objet la lutte aux drogues, à la violence et toute autre forme de criminalité au niveau des écoles, soit une priorité pour le milieu municipal.

Bien que le départ de M. Auger soit annoncé depuis plusieurs semaines, son poste n'est pas encore comblé. Comme plusieurs organisations gouvernementales, la Sûreté du Québec connaît une mouvance où restructuration et compressions budgétaires se traduisent par un défi majeur à rencontrer, notamment au niveau de la structure organisationnelle.

Une motion de remerciement est donnée par M. Michel Duval, président du Comité de sécurité publique, afin de souligner l'excellent travail du Lieutenant Auger au cours de son mandat de directeur des postes principal et auxiliaire au sein de la MRC de Témiscamingue. Son dévouement, sa rigueur, son implication à maintenir un milieu sécuritaire, sans oublier son excellente collaboration avec le monde municipal, ne sont que quelques exemples où M. Auger a été en mesure de démontrer son esprit régional, pour le bien de l'ensemble de la MRC.

12-15-538

Révision et mise à jour concernant les représentants de la MRCT auprès des comités et organismes pour l'année 2016.

Rappel de la procédure

- ① Mise en nomination sur proposition dûment appuyée des maires;
- ② Fermeture de la mise en nomination;
- ③ Votes donnés au scrutin secret;

N.B. : Il y aura autant de tours de scrutin que nécessaire pour qu'un des candidats ou candidates mis en nomination obtienne la majorité des voix des membres présents (50 % + 1, 1 maire = 1 vote).

- ④ À chaque tour de scrutin où plus de deux candidats seront en nomination, celui ayant obtenu le moins de voix sera éliminé;
- ⑤ En donnant le résultat, il n'est pas dévoilé le nombre de votes pour chacun des candidats;
- ⑥ La directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue est présidente d'élection.

Scrutateurs : M^{me} Lyne Gironne
M. Daniel Dufault

➤ Comité administratif :

Équipe (2015) nommée le 18 décembre 2013 :

- Préfet, M. Arnaud Warolin, élu au suffrage universel, le 3 novembre 2013 pour un mandat de quatre ans;
- Préfet suppléant, M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, nommée le 9 février 2015 (secteur Centre);
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
- M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers (secteur Nord);
- M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming (secteur Sud).

Il est convenu d'assurer au CA une représentation de chacun des secteurs géographiques de la MRC, dont deux pour le secteur Centre.

Le préfet et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (CA).

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Est :**

- ↵ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury
Proposé par M. Jocelyn Aylwin
Appuyé par M. Éric Dubuque

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M. Jocelyn Aylwin
Appuyé par M. Éric Dubuque

- ⇒ **M. Michel Duval, accepte**

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Nord :**

- ↵ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers
Proposé par M^{me} Édith Lafond
Appuyé par M. Jean-Yves Parent
- ↵ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord
Proposé par M. Bernard Flébus
Appuyé par M. André Pâquet

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M^{me} Édith Lafond
Appuyé par M. Jean-Yves Parent

- ⇒ **M. Alain Flageol, refuse**

- ⇒ **M^{me} Lyna Pine, accepte**

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Sud :**

- ↵ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming
Proposé par M. Jean-Yves Parent
Appuyé par M. Luc Lalonde

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M. Jean-Yves Parent
Appuyé par M. Luc Lalonde

- ⇒ **M^{me} Nicole Rochon, accepte**

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Centre :**

- ↵ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
Proposé par M. Mario Drouin
Appuyé par M. Luc Lalonde
- ↵ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie
Proposé par M. André Pâquet
Appuyé par M. Alain Flageol

Fermeture de la mise en nomination

Proposé par M. André Pâquet
Appuyé par M. Alain Flageol

- ⇒ **M. Bernard Flébus, accepte**

- ⇒ **M. Simon Gélinas, accepte**
-

Un vote s'impose pour le représentant du secteur Centre entre messieurs Flébus et Gélinas.

Au 1^{er} tour de scrutin, **M. Simon Gélinas** est élu majoritairement au comité administratif de la MRC.



Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler et d'établir comme suit la représentation de la MRCT auprès des comités et d'organismes pour l'année 2016 :
- **Préfet élu au suffrage universel** le 3 novembre 2013 – Mandat de quatre ans : M. Arnaud Warolin.

➤ **Préfet suppléant :**

Le préfet élu, M. Arnaud Warolin, annonçait le 9 février 2015, la nomination de M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, à titre de préfet suppléant de la MRC de Témiscamingue, pour une période d'un an (article 198, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, LRQ, chapitre A-19.1), renouvelée en 2016 et 2017.

1) **Comité administratif :**

(Réf. : CM, article 123 – Règlement n° 151-12-2011 adopté le 21 décembre 2011).

« Composé du préfet, du préfet suppléant et de quatre autres membres du conseil. La composition du CA à l'exception du préfet, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »

Équipe (2016) nommée le 16 décembre 2016 :

- Préfet, M. Arnaud Warolin, élu au suffrage universel, le 3 novembre 2013 pour un mandat de quatre ans;
- Préfet suppléant, M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, nommée le 9 février 2015 (secteur Centre);
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);
- M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury (secteur Est)
- M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers (secteur Nord);
- M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming (secteur Sud).

Autres fonctions du comité administratif :

- **Comité multiresource** (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).

Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au CA pour l'occasion.

2) Représentants à la Table des préfets d'Abitibi-Témiscamingue créée le 31 mars 1989 :

↪ Préfet de la MRCT (d'office) ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière, de la MRCT.

2.1) Instance de concertation régionale (Comité consultatif régional) :

↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;

↪ M. Daniel Bourgault;

↪ M^{me} Stéphanie Lamarche.

3) Délégués (CM, article 129 – préfet et deux membres) :

↪ M. Arnaud Warolin, préfet d'office;

↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;

↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest.

4) Substituts aux délégués :

↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;

↪ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord.

↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny.

5) Représentants au congrès de la FQM :

↪ Préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

6) Représentant à Para-Transport ainsi qu'à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987 et Le Baladeur (fusionné en 2014) :

↪ M. Denis Paquet, maire de Nédélec.

7) Représentant à l'Unité de loisir et de sport d'Abitibi-Témiscamingue et de GénérAction (créé en 2008) :

↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury.

8) Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996 :

↪ M. Bruno Boyer, maire de Belleterre;

↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère.

- 9) Représentante à la Commission culturelle témiscamienne :
- ↪ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT.
- 10) Représentant au Comité de promotion touristique du Témiscamingue créé en octobre 2000 et dont les activités débutent en 2001 :
- ↪ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord.
- 11) Représentant au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005 :
- ↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet.
- 12) Représentants au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007 :
- ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
 - ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT;
 - ↪ M. Louis-Philippe Dénomme, coordonnateur de la Table GIR.
- 13) Représentante au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (Large bande) créée en mars 2005 :
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.
- 14) Représentante à la Corporation de développement de l'enseignement supérieur du Témiscamingue (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue), créée le 14 décembre 2004 :
- ↪ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers.
- 15) Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005 :
- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
 - ↪ M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers;
 - ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
 - ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;
 - ↪ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville.

- ↪ M^{me} Danielle Gravelle, directrice générale de Kipawa;
- ↪ M. Serge Côté, directeur général de St-Bruno-de-Guigues;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT;
- ↪ M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT;
- ↪ M^{me} Monia Jacques, agente de développement de la MRCT;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

16) Représentants au Comité consultatif agricole (CCA) :

➤ **Représentant du conseil de la MRCT :**

- ↪ Le maire de la municipalité concernée par le règlement à l'étude;
- ↪ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues.

➤ **Représentants de l'UPA :**

- ↪ À suivre.

➤ **Résident de la MRCT :**

- ↪ À suivre.

➤ **Personne-ressource :**

- ↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

17) Représentants au Comité municipal agricole et agroalimentaire :

- ↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;
- ↪ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues.



- ↪ M^{me} Lise Roy, représentante des citoyens;
- ↪ M^{me} Vicky Brunet, productrice de bovins et forestier (Latulipe-et-Gaboury) / Ferme VB et JP Duclos S.E.N.C.;
- ↪ M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;

- ↪ M. Mario Perron, producteur de bovins (St-Édouard-de-Fabre) / Ferme Étoile filante;
- ↪ M. Yval Boucher, producteur forestier (St-Eugène-de-Guigues) / Ferme sylvicole Yval Boucher;
- ↪ M. Guy Trépanier, membre de soutien au sein du comité et conseillère au développement des entreprises en agroalimentaire à la SDT;
- ↪ M^{me} Monia Jacques, membre de soutien au sein du comité et agente de développement de la MRCT.

18) Représentant à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT.

19) Représentants au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006 :

- ↪ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
 - ↪ M. André Pâquet, maire de Fugèreville;
 - ↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;
 - ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa;
 - ↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;
 - ↪ M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre;
 - ↪ M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;
- // —————
- ↪ M^{me} Claudette Lachance, directrice générale de Fugèreville;
 - ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

Personnes-ressources :

- ↪ M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCT;
- ↪ M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT;
- ↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT.

20) Représentants au Comité de sécurité incendie de la MRCT :

Deux chefs pompiers représentant le secteur Centre :

- ↪ M. Alain Rouleau;
- ↪ M. Roger Perron.

Un chef pompier représentant le secteur Est :

↪ M. Jean-Luc Paquet.

Un chef pompier représentant le secteur Nord :

↪ M. Christian Turpin.

Un chef pompier représentant le secteur Sud :

↪ M. Martin Bérubé;

Trois élus municipaux, maires et/ou conseillers qui ont un intérêt pour la sécurité incendie :

↪ M. Éric Dubuque, maire de Moffet;

↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny;

↪ M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre.

Personnes-ressources :

↪ M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint de la MRCT;

↪ M. François Gingras, préventionniste en sécurité incendie de la MRCT.

21) Représentant au conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue créée en 2008 :

↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

22) Représentants au Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :

↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest – secteur Centre;

↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury – secteur Est;

↪ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère – secteur Centre;

↪ M. Jocelyn Aylwin, maire de Rémigny – secteur Nord;

↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

23) Représentants à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009 :

↪ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;

↪ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;

↪ M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT (substitut).

24) Représentants au Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009 :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;
- ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa;
- ↪ M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce;
- ↪ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord.

25) Représentants à Communication-Témiscamingue, créé le 20 octobre 2010 et comité de vigie Internet haute vitesse au Témiscamingue :

- ↪ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- ↪ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

26) Représentante à la Persévérance scolaire et réussite éducative :

- ↪ M^{me} Véronic Beulé, agente de développement culturel et responsable de la gestion du Pacte rural de la MRCT.

27) Représentant à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue créée en 2011 :

- ↪ M. Norman Young, maire de Kipawa.

28) Représentant au Conseil régional de l'environnement (CREAT) :

- ↪ M. Denis Paquet, maire de Nédélec.

29) Représentant à la Corporation Augustin-Chénier (RIFT) :

- ↪ M. Jean-Yves Parent, maire de Duhamel-Ouest.

30) Représentant de Tricentris :

- ↪ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT.

31) Représentant de la Table régionale de la faune :

- ↪ M. André Pâquet, maire de Fugèreville.

Note :

Concernant la rémunération des élus (élues)

Tous les délégués et représentants élus sont rémunérés et leurs dépenses (frais de déplacement et de séjour) seront remboursées dans l'exercice de leurs fonctions selon la politique établie pour l'année 2015. À cet égard, les élus souhaitent revoir la politique de rémunération afin de préciser si des frais de représentation doivent être assumés par la MRCT si un représentant se retrouve avec un mandat plus large que celui octroyé par la MRC.

Les dépenses sont remboursées aux conditions suivantes :

- Une conférence téléphonique n'est pas considérée comme une réunion, c'est-à-dire aucune rémunération;
- Un congrès d'une fin de semaine équivaut à une seule réunion, c'est-à-dire une rémunération simple;
- Les dépenses sont remboursables sur présentation d'un rapport de réunion, transmis à la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT au moins quatre fois par année, c'est-à-dire à tous les trois mois au maximum.

12-15-539

Adoption du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires 2016.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du **comité administratif** pour 2016, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 17 h 30 :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| ➤ 6 janvier | ➤ Aucun en juillet |
| ➤ 3 février | ➤ 3 août |
| ➤ 2 mars | ➤ 7 septembre |
| ➤ 6 avril | ➤ 5 octobre |
| ➤ 4 mai | ➤ 2 novembre |
| ➤ 1 ^{er} juin | ➤ 7 décembre |

Note : Chaque séance sera précédée d'une réunion privée de 30 minutes.

- ❖ Que le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du **conseil des maires** pour 2016, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 h 30 :

- | | |
|--------------|--------------------|
| ➤ 20 janvier | ➤ Aucun en juillet |
| ➤ 17 février | ➤ 17 août |
| ➤ 16 mars | ➤ 21 septembre |
| ➤ 20 avril | ➤ 19 octobre |
| ➤ 18 mai | ➤ 23 novembre |
| ➤ 15 juin | ➤ 21 décembre |

Note : Chaque séance sera précédée d'une réunion privée de 30 minutes.

- ❖ Que suite à l'adoption du présent calendrier, un avis du contenu du présent calendrier sera publié par la directrice générale – secrétaire-trésorière, sur le site Internet de la MRCT.

Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue.

12-15-540

Attendu que la *Loi sur la sécurité incendie* (LRQ 2000, c. 20) a été adoptée le 14 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000;

Attendu que conformément aux articles 8 et suivants de la loi, les autorités régionales doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par la ministre, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Jacques P. Dupuis, a attesté le projet de la MRC de Témiscamingue le 18 mai 2010;

Attendu que selon l'article 29 de la loi, le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Éric Dubuque
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue s'engage dans la démarche visant la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- ❖ De transmettre la présente résolution au ministre de la Sécurité publique suppléant, M. Pierre Moreau.

12-15-541

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 14 décembre 2015.

Règlement
numéro
179-12-2015

Règlement n° 179-12-2015

Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
1 - RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS			
Conseil (14 réunions) :			
- Rémunération (2/3)	2 021 \$	23 329 \$	2 021 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	11 665 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	8 673 \$	0 \$
Comité administratif (14 réunions) :			
- Rémunération (2/3)	0 \$	5 598 \$	0 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	2 799 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	2 356 \$	0 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
Autres comités :			
- Rémunération (2/3)	0 \$	18 292 \$	0 \$
- Allocation dépenses (1/3)	0 \$	7 370 \$	0 \$
- Déplacements	0 \$	9 665 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	4 716 \$	0 \$
Frais de déplacement - autres	0 \$	0 \$	0 \$
Autres dépenses (représentation-élus)	0 \$	7 200 \$	0 \$
Salaires - Préfet	0 \$	66 268 \$	0 \$
Avantages sociaux - Préfet	0 \$	15 976 \$	0 \$
Allocation de dépenses annuelles - Préfet	0 \$	12 122 \$	0 \$
Déplacements + congrès - Préfet	0 \$	11 990 \$	0 \$
Allocation de dépenses annuelles - Préfet	0 \$	1 245 \$	0 \$
- Déplacements - formation élection	0 \$	0 \$	0 \$
- Promotion - élection	0 \$	0 \$	0 \$
- Procédures - élection (fonds)	0 \$	25 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	2 021 \$	234 265 \$	2 021 \$

234 265 \$

2 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL			
Programme MAMOT			
- Fonctionnement des MRC - Partie du FDT	113 275 \$	0 \$	0 \$
- Diversification des revenus (redevances MERN) 170 462 \$ en 2015 385 000 \$ en 2016	200 000 \$	0 \$	0 \$
- Provision pour projets (voir : ress. forestière et agric. 10 000 \$)	175 000 \$	175 000 \$	
Agence de forêt privée	11 000 \$	0 \$	0 \$
Volet II (frais de gestion)	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention CRÉ CRRNT Lac Kipawa (TNO)	0 \$	0 \$	0 \$
Rémunération du coordonnateur	5 941 \$	35 647 \$	5 941 \$
Rémunération du personnel administratif	28 445 \$	71 889 \$	28 445 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	0 \$	16 157 \$	0 \$
Rémunération Surveillant TNO REL	4 034 \$	0 \$	4 034 \$
Avantages sociaux	7 876 \$	25 357 \$	7 876 \$
Déplacement du personnel (coordo+d.g. adjoint.)	0 \$	6 074 \$	0 \$
GAMME	0 \$	2 025 \$	0 \$
Comité consultatif ressources naturelles	0 \$	0 \$	0 \$
Poste	431 \$	3 109 \$	431 \$
Téléphone	840 \$	9 784 \$	840 \$
Publication, annonce et avis	99 \$	2 412 \$	99 \$
Frais juridiques	0 \$	1 500 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	4 944 \$	0 \$
Assurances	93 \$	1 022 \$	93 \$
Formation	0 \$	3 543 \$	0 \$
Divers (représentation)	0 \$	1 450 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	1 911 \$	0 \$
Location locaux et équipements	0 \$	304 \$	0 \$
Entretien des locaux et des équipements	0 \$	5 039 \$	0 \$
Photocopieur couleur	903 \$	1 473 \$	903 \$
Fournitures	992 \$	4 184 \$	992 \$
Bien-être des employés	0 \$	332 \$	0 \$
Immobilisation	0 \$	0 \$	0 \$
Services surveillance TNO -entente Témis	8 200 \$	0 \$	8 200 \$
Projets et divers	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
Dépotoir (levées, pub, picto, conteneurs)	27 000 \$	0 \$	27 000 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
Gestion de l'eau	0 \$	200 \$	0 \$
Demande dézouage municipalités - CPTAQ	2 000 \$	2 000 \$	0 \$
Lots intramunicipaux	50 000 \$	50 000 \$	0 \$
Volet II	0 \$	0 \$	0 \$
PADF	94 500 \$	94 500 \$	0 \$
Achat regroupé - Sel et calcium - contribution	18 294 \$	18 294 \$	0 \$
Table locale GIRT - Financé en partie par FADF	40 500 \$	19 431 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	790 423 \$	557 579 \$	85 854 \$

(146 990 \$)

3 - RESSOURCES FORESTIÈRES ET AGRICOLES			
Entente PDZA	0 \$	0 \$	0 \$
Diversification des revenus (redevances MERN)	10 000 \$		
Volet Forestier	0 \$	0 \$	0 \$
Total Volet forestier	0 \$	0 \$	0 \$
Volet Agricole	0 \$	0 \$	0 \$
Comité agricole	0 \$	1 000 \$	0 \$
Communications et divers	0 \$	4 000 \$	0 \$
Agriculture et agroalimentaire	0 \$	25 000 \$	0 \$
Projet PFNL	0 \$	0 \$	0 \$
Projet "anecdote agricole"	0 \$	0 \$	0 \$
P.A.D.E.L.	0 \$	1 000 \$	0 \$
Total Volet agricole	0 \$	31 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	10 000 \$	31 000 \$	0 \$

21 000 \$

4 - PROJETS AUTOFINANCÉS			
Québec en Forme	202 000 \$	202 000 \$	0 \$
Avenir d'enfants	226 186 \$	226 186 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	428 186 \$	428 186 \$	0 \$

0 \$

5 - SERVICES COLLECTIFS (AIDE FINANCIÈRE)			
Fonds de promotion touristique - CLD	0 \$	0 \$	0 \$
Centre d'archivage	0 \$	6 000 \$	0 \$
Carrefour jeunesse	0 \$	15 000 \$	0 \$
Le Rift - contribution	50 922 \$	50 922 \$	0 \$
Commission culturelle (20 000 \$ en 2013, 15 000 \$ en 2014, 20 000 \$ en 2015, 23 000 \$ en 2016)	23 000 \$	35 000 \$	0 \$
Programme Climat municipalités *	0 \$	0 \$	0 \$
Fonds de l'athlète	0 \$	0 \$	0 \$
Tour de l'Abitibi (2016)	0 \$	3 000 \$	0 \$
Transport aérien (PATA) ***	0 \$	0 \$	0 \$
Transport collectif - Financement	124 250 \$	138 250 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	198 172 \$	248 172 \$	0 \$

50 000 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Personnel administratif	0 \$	5 623 \$	0 \$
Coordonnateur / Contractuel sécurité incendie	0 \$	50 000 \$	0 \$
Technicien Prévention incendie	0 \$	40 911 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	19 782 \$	0 \$
Déplacements + Colloque incendie	0 \$	4 049 \$	0 \$
Frais du comité	0 \$	1 012 \$	0 \$
Poste	0 \$	100 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	378 \$	0 \$
Annonce	0 \$	517 \$	0 \$
Consultation- travail	0 \$	400 \$	0 \$
Immatriculation stèle-radar	0 \$	87 \$	0 \$
Abonnement	0 \$	183 \$	0 \$
Équipements- autres	0 \$	2 025 \$	0 \$
Vitesse Lac Kipawa - achat bouées	0 \$	0 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	1 315 \$	0 \$
Matériel de prévention	0 \$	810 \$	0 \$
Frais surveillance examen et achat volume	0 \$	202 \$	0 \$
Frais annuels - Gestionnaire de formation (ENP)	0 \$	1 000 \$	0 \$
Entente pince de désincarcération - Fonds MRCT (2015) *	25 000 \$	25 000 \$	0 \$
Systèmes de communication (radios)	12 340 \$	12 340 \$	0 \$
Entretien Logiciel incendie	2 882 \$	2 882 \$	0 \$
Frais et maintien du réseau (téléavertisseurs) - contribution	20 000 \$	20 000 \$	0 \$
Évacuation Médicale d'urgence	0 \$	5 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	60 222 \$	193 617 \$	0 \$

133 395 \$

7 - ADMINISTRATION			
Frais gestion mandataires *	6 560 \$	0 \$	0 \$
Rémunération du personnel administratif	46 423 \$	44 416 \$	46 423 \$
Rémunération du personnel de secrétariat	16 157 \$	34 414 \$	16 157 \$
Avantages sociaux	12 829 \$	16 160 \$	12 829 \$
Déplacement du personnel	256 \$	4 000 \$	256 \$
Poste	1 977 \$	1 927 \$	1 977 \$
Téléphone	3 848 \$	6 500 \$	3 848 \$
Annonce et avis	397 \$	2 300 \$	397 \$
Communication (chronique politique, actualité témiss)	0 \$	2 000 \$	0 \$
Services juridiques	481 \$	8 000 \$	481 \$
Vérification comptable	4 888 \$	4 840 \$	4 888 \$
Services équité salariale	0 \$	0 \$	0 \$
Services consultant - travail RH	0 \$	3 000 \$	0 \$
Assurances	361 \$	797 \$	361 \$
Formation	0 \$	7 000 \$	0 \$
Réceptions (représentation)	0 \$	3 000 \$	0 \$
Promo - semaine des municipalités	0 \$	810 \$	0 \$
Abonnements et cotisations	286 \$	2 952 \$	286 \$
Frais de banque	0 \$	2 560 \$	0 \$
Entretien des locaux et des équipements	6 465 \$	5 313 \$	6 465 \$
Photocopieur couleur	280 \$	2 542 \$	280 \$
Fournitures	260 \$	2 162 \$	260 \$
Bien-être des employés	246 \$	432 \$	246 \$
Provision mauvaises créances	1 000 \$	0 \$	1 000 \$
Cour municipale TNO	200 \$	0 \$	200 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
Divers	500 \$	0 \$	500 \$
Frais de vente Immeubles pour taxes	10 000 \$	10 000 \$	
Facture - plan + impression	0 \$	0 \$	
Intérêts épargne et autres	33 750 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	147 165 \$	165 123 \$	96 855 \$

114 813 \$

8 - FONDS D'INTERVENTION FINANCIÈRE			
	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	0 \$	0 \$	0 \$

0 \$

9 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
FONDS DÉVELOPPEMENT TERRITOIRES (FDT)	616 311 \$	0 \$	0 \$
- Entente avec SDT - Gestion du FLI	0 \$	250 000 \$	0 \$
- Entente développement économique (projets)	0 \$	40 000 \$	0 \$
- Chargé développement économique	0 \$	43 500 \$	0 \$
- Budget fonctionnement chargé		31 500 \$	0 \$
Développement de projets MRCT		25 000 \$	0 \$
Autres revenus dév. Économique		0 \$	0 \$
COMITÉ ACCUEIL NOUVEAU ARRIVANTS		0 \$	0 \$
Promotion tourisme	0 \$	20 000 \$	0 \$
Pacte rural volet fonctionnement	0 \$	145 183 \$	0 \$
Agents de développement rural (3)	0 \$	137 847 \$	0 \$
Avantages sociaux des agents développement rural		18 847 \$	
Frais de déplacements sur le territoire des agents	0 \$	6 000 \$	0 \$
Soutien au comité de l'Est (salaire agente dév. économique)	22 954 \$	22 954 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	639 265 \$	740 831 \$	0 \$

101 566 \$

10 - CONTRIBUTIONS - CTAT			
Fonctionnement Transport adapté			
- Municipalités - contributions	56 500 \$	56 500 \$	0 \$
- Gouvernement du Québec	225 525 \$	225 525 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	282 025 \$	282 025 \$	0 \$

0 \$

11 - PARC INFORMATIQUE			
AMÉNAGEMENT			
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	550 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	890 \$	0 \$
SOUS-TOTAL AMÉNAGEMENT	0 \$	1 440 \$	0 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPTABILITÉ			
- CIB (contrat de service)	1 356 \$	3 100 \$	1 356 \$
- CIB (Transfert de données + ajout entité)	0 \$	0 \$	0 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
- Entretien et réparation	0 \$	550 \$	0 \$
- Module immobilisations (SAGE + ARCGIS)	0 \$	1 611 \$	0 \$
- CIB (licence réseau)	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ADM-COMPTABILITÉ	1 356 \$	5 261 \$	1 356 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SECRETARIAT			
- Achat de programme	0 \$	554 \$	0 \$
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	2 338 \$	0 \$
- Formation médias sociaux	0 \$	0 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	6 500 \$	0 \$
- Hébergement site web	0 \$	1 059 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ADM-SECRETARIAT	0 \$	10 451 \$	0 \$
INCENDIE			
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	226 \$	0 \$
SOUS-TOTAL INCENDIE	0 \$	226 \$	0 \$
ENVIRONNEMENT (Gestion matières résiduelles)			
- Entretien et réparation (firme externe) (chargée projet)	0 \$	550 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ENVIRONNEMENT	0 \$	550 \$	0 \$
GÉOMATIQUE			
- Achat de programme et mise à jour (Arcview)	0 \$	1 386 \$	0 \$
- Support annuel et m.a.j. serveur carto (Progigraph)	0 \$	5 429 \$	0 \$
- Esri (contrat de service)	0 \$	5 515 \$	0 \$
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	550 \$	0 \$
- Formation (volet II)	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL GÉOMATIQUE	0 \$	12 880 \$	0 \$
ÉVALUATION			
- Intégration réforme cadastrale - Dév. Serveur	0 \$	3 500 \$	0 \$
- Achat d'équipements	0 \$	2 462 \$	0 \$
- Support annuel (PG)	0 \$	9 179 \$	0 \$
- Modernisation PG	0 \$	35 000 \$	0 \$
- Plan maintenance annuelle licences (PG)	0 \$	0 \$	0 \$
- Entretien et réparation (firme externe)	0 \$	4 200 \$	0 \$
- Formation (SMI et inspection commerciale)	0 \$	0 \$	0 \$
- Support annuel (PG-Baux) (inscrit dans baux)	0 \$	0 \$	0 \$
- Développement SMI	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL ÉVALUATION	0 \$	54 341 \$	0 \$
LARGE BANDE			
- Financement réseau large bande (MAMROT)	455 960 \$	455 960 \$	0 \$
- Réseautage des municipalités (Support annuel)	0 \$	10 000 \$	0 \$
- Frais récurrents annuels Réseau large bande (Télébec)	0 \$	28 250 \$	0 \$
- Frais internet RISQ et cotisations au GIRAT	0 \$	13 547 \$	0 \$
- Utilisation de VIA (vidéoconférence)	0 \$	0 \$	0 \$
- Gestion des courriels (Télébec)	0 \$	1 200 \$	0 \$
SOUS-TOTAL LARGE BANDE	455 960 \$	508 957 \$	0 \$
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS			
- Logiciel bureautique (Office 2010)	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel bureautique (Exchange, 5 utilisateurs)	0 \$	2 025 \$	0 \$
- Licences antivirus (150 licences pour 2016)	0 \$	3 200 \$	0 \$
- Serveur réseau (fonds réserve)	0 \$	2 531 \$	0 \$
- Licence serveur et utilisateurs (26)	0 \$	709 \$	0 \$
- Conseil sans papier (achat tablets)	0 \$	0 \$	0 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
- Implantation du serveur de relève	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel Adobe Professionnel	0 \$	1 519 \$	0 \$
- Équipements informatiques (renouvellement)	0 \$	7 500 \$	0 \$
- Remplacement écran pour tablet PC (insp.)	0 \$	1 500 \$	0 \$
- Unité de stockage (disques USB)	0 \$	2 000 \$	0 \$
- Module cheminement projets (achat)	0 \$	0 \$	0 \$
- Module cheminement projets (contrat service)	0 \$	0 \$	0 \$
- Module gouvernance web (achat)	0 \$	0 \$	0 \$
- Module gouvernance web (contrat service)	0 \$	0 \$	0 \$
- Évaluation - Mesureurs numériques (2)	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel d'évaluation - Module Attachement	0 \$	0 \$	0 \$
- Logiciel d'évaluation - Module Fosse et puits	0 \$	0 \$	0 \$
- Sauvegarde de données (image du disque)	0 \$	512 \$	0 \$
SOUS-TOTAL RENOUV. ÉQUIPEMENTS	0 \$	21 495 \$	0 \$
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES			
- Télétravail (12 licences Terminal Server)	0 \$	0 \$	0 \$
- Système communication à l'écocentre	0 \$	1 500 \$	0 \$
SOUS-TOTAL DÉV. DES SERVICES	0 \$	1 500 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	457 316 \$	617 101 \$	1 356 \$

161 141 \$

12 - ÉVALUATION			
Rémunération du personnel	26 820 \$	55 547 \$	26 820 \$
Autres employés	0 \$	16 000 \$	0 \$
Inspecteur en bâtiment	12 509 \$	39 679 \$	12 509 \$
Avantages sociaux	8 062 \$	19 521 \$	8 062 \$
Déplacement du personnel et inspecteurs	0 \$	7 455 \$	0 \$
Poste	1 186 \$	3 781 \$	1 186 \$
Téléphone	2 309 \$	12 300 \$	2 309 \$
Annonce et avis	607 \$	2 194 \$	607 \$
Colloque et congrès	0 \$	1 468 \$	0 \$
Frais juridiques	0 \$	2 000 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	4 155 \$	0 \$
Contrat de service - évaluateur	15 487 \$	61 950 \$	15 487 \$
Demande de révision - évaluateur	0 \$	9 314 \$	0 \$
Assurances	568 \$	5 288 \$	568 \$
Abonnements et cotisations	0 \$	1 374 \$	0 \$
Entretien des locaux et équipements	0 \$	10 626 \$	0 \$
Photocopieur couleur	1 168 \$	3 000 \$	1 168 \$
Fournitures	932 \$	5 048 \$	932 \$
Bien-être des employés	0 \$	369 \$	0 \$
Inspections sur terres publiques	25 000 \$	5 000 \$	0 \$
Immobilisations	0 \$	2 835 \$	0 \$
Équipements inspection	0 \$	1 012 \$	0 \$
Inspection commerciale - modernisation	0 \$	25 000 \$	0 \$
Mutations - contribution	3 000 \$	3 000 \$	0 \$
Évaluation - Villes - contribution	50 000 \$	43 000 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	147 649 \$	340 915 \$	69 649 \$

262 915 \$

13 - COTISATIONS AUX ORGANISMES			
Cotisations O.R.L.P.	0 \$	27 102 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	0 \$	27 102 \$	0 \$

27 102 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
14 - PROGRAMMES D'HABITATION			
Subvention gouv. Provincial (S.H.Q.)*	17 153 \$	0 \$	0 \$
Rémunération du personnel administratif	0 \$	1 308 \$	0 \$
Rémunération inspecteur	0 \$	7 888 \$	0 \$
Avantages sociaux	0 \$	1 885 \$	0 \$
Déplacements du personnel	0 \$	493 \$	0 \$
Poste	0 \$	591 \$	0 \$
Téléphone	0 \$	1 634 \$	0 \$
Vérification comptable	0 \$	721 \$	0 \$
Assurances	0 \$	258 \$	0 \$
Entretien des locaux et équipements	0 \$	937 \$	0 \$
Photocopieur couleur	0 \$	702 \$	0 \$
Fournitures	0 \$	480 \$	0 \$
Bien-être des employés	0 \$	255 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	17 153 \$	17 153 \$	0 \$

0 \$

15 - ÉDIFICE			
Loyer - Location des organismes	97 634 \$	0 \$	0 \$
Occupation M.R.C.	39 875 \$	0 \$	0 \$
Intérêts sur fond de réserve	0 \$	0 \$	0 \$
Assurance	0 \$	4 176 \$	0 \$
Taxes et compensations	0 \$	4 450 \$	0 \$
Déneigement du stationnement	0 \$	3 188 \$	0 \$
Entretien ménager	0 \$	41 074 \$	0 \$
Entretien de l'immeuble	0 \$	6 276 \$	0 \$
Entretien aménagement paysager	0 \$	2 046 \$	0 \$
Électricité et chauffage	0 \$	25 740 \$	0 \$
Frais de financement (474 109 \$ / 10 ans) fin 2014	0 \$	0 \$	0 \$
Ameublements/ équipements	0 \$	6 000 \$	0 \$
Autres	0 \$	5 696 \$	0 \$
Climatisation(fonds immeuble) 115 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Fondations (fonds immeuble)	0 \$	38 862 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	137 509 \$	137 509 \$	0 \$

0 \$

16 - VALORISATION MATIÈRES RÉSIDUELLES			
Compensation collecte sélective	706 740 \$		
Directrice du Centre de valorisation		54 256 \$	0 \$
Inspecteur (émission des amendes)		42 012 \$	0 \$
Coordonnateur de la collecte sélective		52 570 \$	0 \$
Opérateurs de camion (5)		210 614 \$	0 \$
Opérateur de machineries lourdes		41 462 \$	0 \$
Écoconseiller		28 932 \$	0 \$
Opérateur balance		30 191 \$	0 \$
Mécanicien		54 481 \$	0 \$
Main d'œuvre supplémentaire (temps partiel)		21 161 \$	0 \$
Opérateur de chargeur compact		31 395 \$	0 \$
Responsable de la cour		13 163 \$	0 \$
Chargé de projet (reporter 52468\$ coût de projet)		0 \$	0 \$
Pourcentage du salaire de la Gestionnaire comptable		10 904 \$	0 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
Charges sociales		101 162 \$	0 \$
CSST Écocentre + centre de tri		500 \$	0 \$
Jours fériés opérateurs		10 000 \$	0 \$
Bien-être des employés (eau, café, etc.)		375 \$	0 \$
Frais de poste (Dicom, etc.)		328 \$	0 \$
Fournitures de bureau (papeterie)		1 204 \$	0 \$
Équipements bureau		500 \$	0 \$
Cotisation et abonnement		150 \$	0 \$
Téléphone écocentre		2 722 \$	0 \$
Cellulaire directrice		600 \$	0 \$
Internet		1 028 \$	0 \$
Comptabilité et vérification (audit collecte)		5 381 \$	0 \$
Déplacements		35 000 \$	0 \$
Formation		500 \$	0 \$
Vêtement de travail		2 000 \$	0 \$
Location conteneur et levée écocentre		500 \$	0 \$
Récupération des RDD		20 331 \$	0 \$
Récupération des TIC	4 154 \$	0 \$	0 \$
Récupération bardeaux		50 318 \$	0 \$
Récupération fer	3 248 \$	1 715 \$	0 \$
Récupération des pneus		4 000 \$	0 \$
Matières en provenance des municipalités (REL)		0 \$	0 \$
Entrepreneurs et transporteurs		0 \$	0 \$
Contrat ramassage papier		200 \$	0 \$
Pièces et accessoires		3 126 \$	0 \$
Location équipements		286 \$	0 \$
Entretien terrain et bâtiments		10 000 \$	0 \$
Article nettoyage		100 \$	0 \$
Assurances (tous les bâtiments)		6 800 \$	0 \$
Électricité - (tous les bâtiments)		35 000 \$	0 \$
Traitement Recyclage (Tricentris)		35 100 \$	0 \$
Transport vers Gatineau		111 625 \$	0 \$
Pièces et accessoires		15 000 \$	0 \$
Location équipements		100 \$	0 \$
Propane, huile et autres produits		100 \$	0 \$
Article nettoyage		100 \$	0 \$
Outils garage		4 068 \$	0 \$
Pièces et accessoires		800 \$	0 \$
Location équipements		100 \$	0 \$
Propane, huile et autres produits		2 181 \$	0 \$
Article nettoyage		100 \$	0 \$
Pièces et accessoires		100 \$	0 \$
Location équipements		100 \$	0 \$
Propane, huile et autres produits		50 \$	0 \$
Article nettoyage + salle de bain		158 \$	0 \$
Contrat de service - balance		1 463 \$	0 \$
Tests annuels (échantillon laboratoire)		1 000 \$	0 \$
Traitement du lixiviat		500 \$	0 \$
Pièces et accessoires		300 \$	0 \$
Location équipements		100 \$	0 \$
Transport et traitement au LET (Multitech)	120 000 \$	897 149 \$	0 \$
Surcharge de carburant (diesel)		4 252 \$	0 \$
Transport des matières vers Multitech		85 000 \$	0 \$
Frais de surveillance et d'aménagement	8 386 \$	10 064 \$	0 \$
Transport bois + bardeaux REL		35 000 \$	0 \$
Diesel camion 1		0 \$	0 \$
Diesel camion 2		35 900 \$	0 \$
Diesel camion 3		49 842 \$	0 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
Diesel camion 4		853 \$	0 \$
Diesel camion 5		62 692 \$	0 \$
Diesel camion 6		50 900 \$	0 \$
Essence camion pick-up		1 840 \$	0 \$
Diesel camion "roll-off"		500 \$	0 \$
Diesel machineries		0 \$	0 \$
Diesel loader 1		4 346 \$	0 \$
Diesel loader 2		5 500 \$	0 \$
Diesel broyeur		4 000 \$	0 \$
Diesel tamis		1 302 \$	0 \$
Diesel garage		329 \$	0 \$
Diesel pelle		7 177 \$	0 \$
Diesel bobcat		4 048 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 1		0 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 2		15 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 3		40 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 4		4 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 5		20 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions 6		15 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions pick-up		2 500 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) camions "roll-off"		1 500 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) machineries		0 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) loader 1		5 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) loader 2		1 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) broyeur		8 671 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) tamis		1 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) pelle		3 000 \$	0 \$
Entretien et réparation (pièces) bobcat		9 927 \$	0 \$
Immatriculation		12 000 \$	0 \$
Assurances - véhicules		13 000 \$	0 \$
Systèmes de communications radio		5 000 \$	0 \$
Emprunt 999 000\$ (camion collecte)		0 \$	0 \$
- Capital (refinancement 2013)		119 200 \$	0 \$
- Intérêts		3 576 \$	0 \$
Emprunt 338 000 \$ (Écocentre)		0 \$	0 \$
- Capital		21 100 \$	0 \$
- Intérêts		1 266 \$	0 \$
Emprunt (4M\$)		0 \$	0 \$
- Capital		76 200 \$	0 \$
- Intérêts		23 020 \$	0 \$
Emprunt 4m\$ (intérêts emprunt temporaire)		83 155 \$	0 \$
Plaintes et dommages		20 000 \$	0 \$
Fonds d'immobilisation (camions)		50 000 \$	0 \$
Fonds d'immobilisation (machinerie)		25 000 \$	0 \$
Fonds (provision) pour toile centre de transfert		5 000 \$	0 \$
Fonds d'immobilisation (bacs roulants)		10 000 \$	0 \$
Immobilisations (matières résiduelles)		10 000 \$	0 \$
Autres dépenses		0 \$	0 \$
Promotion		15 000 \$	0 \$
Frais du comité Gestion (CAGE)		609 \$	0 \$
Développement de projets		30 000 \$	0 \$
Service juridique environnement		1 000 \$	0 \$
Révision du PGMR		0 \$	0 \$
Total des dépenses	842 528 \$	2 969 430 \$	0 \$

2 126 901 \$

Postes et fonctions	2016	Dépenses	
		MRCT	TNO
TOTAL	4 159 634 \$	6 990 007 \$	255 735 \$

7 245 742 \$

EXCÉDENT DES CHARGES SUR LE REVENUS	3 086 097 \$
--	---------------------

SURPLUS ACCUMULÉ	(407 588 \$)
-------------------------	---------------------

QUOTES-PARTS 2016	2 678 509 \$
--------------------------	---------------------

CONTRIBUTION 2016 BUDGÉTÉE :	238 938 \$
QUOTES-PARTS INCLUANT CONTRIBUTION	2 917 447 \$

17) RÉPARTITION DES SURPLUS ACCUMULÉS 2014-2015 SELON LES OPÉRATIONS RÉELLES

Rémunération et déplacements des élus	3 820 \$
Aménagement	(54 250 \$)
Aménagement (affectation surplus libre)	1 173 \$
Valorisation matières résiduelles	363 323 \$
Sécurité incendie	18 015 \$
Administration	14 154 \$
Évaluation	66 287 \$
Cotisations OLRP	(4 933 \$)
Total	407 588 \$

18) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

Transport adapté (entente 1987)		56 500 \$
Para-Transport – Aide financière		0 \$
Évaluation :		
➤ « Villes » (selon règlement de 1982)	50 000 \$	
➤ Mutations (frais du Bureau de la publicité des droits)	<u>3 000 \$</u>	53 000 \$
Sécurité incendie (maintien du réseau)		20 000 \$
Pincettes de désincarcération		25 000 \$
Sécurité incendie (Radios)		12 340 \$
Sécurité incendie (Entretien logiciel)		2 882 \$
Sel et calcium (service d'achat en commun)		18 294 \$
Le Rift		50 922 \$
Total des contributions		238 938 \$

19) TERRITOIRE NON ORGANISÉ

	TNO		
	Ensemble	Laniel	Les Lacs
Part du TNO :			
➤ Quotes-parts	79 790 \$	44 596 \$	35 194 \$
➤ Contributions	9 241 \$	5 790 \$	3 451 \$
Administration TNO à la MRC	255 735 \$	38 359 \$	217 375 \$
Sûreté du Québec	49 405 \$	26 608 \$	22 797 \$
Entretien chemin forestier	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Répartition locale (Comité municipal)	207 192 \$	207 192 \$	0 \$
Excédant des dépenses sur les revenus	621 363 \$	322 545 \$	298 818 \$
Surplus accumulés	(21 000 \$)	0 \$	(21 000 \$)
Total	600 363 \$	322 545 \$	277 818 \$
Taxation TNO 2016	600 363 \$		

20) FONDS DE RÉSERVE

	Édifice	Fonds de développement et informatique	Total
Estimé au 31 décembre 2015	408 095 \$	358 845 \$	766 939 \$
Virement surplus affecté	(390 197 \$)	(304 622 \$)	(694 819 \$)
Solde	17 898 \$	54 223 \$	72 120 \$

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, chap. A-19.1) prévoit à l'article 205, sous réserve de toute disposition législative inconciliable, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue au paiement des dépenses de celle-ci;

ATTENDU QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon tout critère qu'elle détermine par règlement et qui peut varier selon la nature des dépenses. À défaut d'un tel règlement, les dépenses sont réparties, entre ces municipalités, en fonction de leur richesse foncière uniformisée respective, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chap. F-2.1);

ATTENDU QUE le *Code municipal* prévoit à l'article 975 que le budget de la MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC. Constitue une catégorie l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Les parties sont adoptées séparément. Peuvent délibérer et voter à l'égard d'une partie les membres du conseil qui sont habilités à participer aux délibérations et au vote à l'égard des fonctions qui forment la catégorie visée par cette partie;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, chap. A-19.1) prévoit aux articles 201 et 202 que pour qu'une décision soit prise par le conseil, les voix exprimées doivent être majoritairement positives et le total des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé des voix positives doit équivaloir à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté. Le représentant d'une municipalité dispose d'une voix au conseil de la MRC ou, le cas échéant, du nombre de voix déterminées dans le décret;

ATTENDU QUE le règlement n° 008-09-1982 établit la juridiction de la MRC en regard de l'évaluation des villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie; les dépenses encourues à cet égard sont calculées « au coût réel, majoré de 10 % »;

ATTENDU QUE les règlements n°s 120 et 121-09-2006 adoptés par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 20 septembre 2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (**CM, article 678.0.2.1**) prévoit que les coûts par municipalité sont estimés en fonction d'un coût par habitant, incluant un facteur de performance.

ATTENDU QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale (LRQ, chap. 0-9)* prévoit à l'article 8 qu'une MRC dont le territoire comprend un territoire non organisé est présumée être une municipalité locale à l'égard de ce territoire;

ATTENDU QUE le **Code municipal (articles 989 et 991)** prévoit que la MRC peut en territoire non organisé, imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables ou seulement sur ceux des personnes intéressées, toute somme de deniers nécessaire pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objectif spécial;

ATTENDU QUE le territoire non organisé comprend deux secteurs c'est-à-dire :

- **TNO Laniel** (85905) (parties non organisées des cantons Mazenod, Tabaret et Bruchési, ainsi que le canton Shehyn);
- **TNO Les Lacs-du-Témiscamingue** (85907) (l'ensemble du TNO à l'exception de Laniel);

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée des municipalités et territoire non organisé, pour l'exercice financier 2015, conformément aux **articles 261.1 à 261.4** de la *Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2.1)*, se répartie comme suit :

Territoire non organisé	84 544 720 \$		
Municipalités locales	<u>801 524 512 \$</u>	886 069 232 \$	64,39 %
Villes		489 922 480 \$	35,61 %
Total		1 375 991 712 \$	

ATTENDU QU'un **avis de motion** a été régulièrement donné à la séance du conseil le **25 novembre 2015**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ensemble du présent règlement soit adopté; sujet aux parties du budget adoptées séparément.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Quotes-parts à l'ensemble des municipalités et TNO.

La partie « 1 » du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Rémunérations des élus	234 265 \$	(3 820 \$)	230 445 \$
Aménagement du territoire	(146 990 \$)	54 250 \$	(92 740 \$)
Ressources forestière et agricole	21 000 \$	0 \$	21 000 \$
Services Collectifs (Aide financière)	50 000 \$	0 \$	50 000 \$
Sécurité incendie	133 395 \$	(18 015 \$)	115 380 \$
Administration générale	114 813 \$	(14 154 \$)	100 659 \$
Fonds d'intervention financière	0 \$	(1 173 \$)	(1 173 \$)
Développement économique	101 566 \$	0 \$	101 566 \$
Parc informatique	161 141 \$	0 \$	161 141 \$
Total	669 190 \$	17 088 \$	686 278 \$

Cette somme de 686 278 \$ est répartie selon la richesse foncière de l'ensemble des municipalités locales et TNO suivants :

Article 2.1

Coûts estimés par municipalité pour la gestion de l'Écocentre, la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables et des matières résiduelles sans potentiel de mise en valeur, répartis comme suit :

Municipalité	Gestion matières résiduelles
Angliers	40 217 \$
Béarn	76 676 \$
Duhamel-Ouest	87 030 \$
Fugèreville	28 880 \$
Guérin	30 957 \$
Kipawa	57 898 \$
Laforce	15 930 \$
Latulipe-et-Gaboury	30 293 \$
Laverlochère	71 403 \$
Lorrainville	134 461 \$
Moffet	17 871 \$
Nédélec	33 010 \$
Notre-Dame-du-Nord	143 952 \$
Rémigny	29 936 \$
St-Bruno-de-Guigues	108 624 \$
St-Édouard-de-Fabre	52 388 \$
St-Eugène-de-Guigues	35 627 \$
Belleterre	33 336 \$
Témiscaming	297 581 \$
Ville-Marie	267 481 \$
TNO Laniel	10 008 \$
TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	5 208 \$
Eagle village	36 915 \$
Timiscaming first nation	81 911 \$
Winneway	35 975 \$
Total	1 763 567 \$

(1) calcul au prorata de la population et de la performance

Réf. : Règlements :

- N° 120-09-2006 du 20 septembre 2006 (Acquisition de compétence);
- N° 121-09-2006 du 20 septembre 2006 (Emprunt 1 M\$);
- N° 129-12-2007 du 19 décembre 2007 (Emprunt 338 000 \$);
- N° 132-05-2008 du 21 mai 2008 (Emprunt 616 000 \$);
- N° 140-08-2009 du 19 août 2009 (Emprunt 4 000 000 \$).

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming	✓	
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 1 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 3

Contributions : évaluation « villes » et mutations.

La partie « 2 » du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Évaluation des villes ⁽¹⁾	50 000 \$	0 \$	50 000 \$
Mutations	3 000 \$	0 \$	3 000 \$
Total	53 000 \$	0 \$	53 000 \$

Cette somme de 53 000 \$ est répartie selon le coût réel du service rendu à chacune des municipalités (villes + 10 % selon le règlement / entente en vigueur).

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	

Municipalité	Oui	Non
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre ⁽¹⁾	✓	
Témiscaming ⁽¹⁾	✓	
Ville-Marie ⁽¹⁾	✓	
TNO		✓

L'adoption de la partie « 2 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 4

Contribution au transport des personnes

La partie « 3 » du budget comprend d'une part les contributions volontaires des municipalités et TNO au Transport adapté de 56 500 \$, une somme de 20 000 \$ pour le maintien du réseau et les frais d'utilisation en sécurité incendie et d'une somme de 25 000 \$ pour des pinces de désincarcération, d'autre part d'une somme de 5 000 \$ pour le service d'évacuation médicale.

Cette somme est répartie selon la richesse foncière des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	✓ pince
Guérin	✓	
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	✓ pince
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie	✓	✓ pince
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 3 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 5

5.1) Quotes-parts évaluation (...)

La partie « 4 » du budget comprend les dépenses suivantes :

	Montant		
	Total	Surplus	Solde
Service d'évaluation	262 915 \$	(66 287 \$)	196 628 \$
Cotisation des organismes	27 102 \$	4 933 \$	32 035 \$
Total	290 017 \$	(61 354 \$)	228 663 \$

Cette somme de 228 663 \$ est répartie selon la richesse foncière des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre		✓
Témiscaming		✓
Ville-Marie		✓
TNO	✓	

5.2) Gestion du territoire non organisé

La partie « 4 » comprend également les dépenses suivantes en territoire non organisé :

	Total	Surplus	Répartition TNO		Solde
			Les Lacs	Laniel	
Administration	255 735 \$	(21 000 \$)	196 375 \$	38 360 \$	234 735 \$
Sûreté du Québec	49 405 \$	0 \$	22 797 \$	26 608 \$	49 405 \$
Ent. chemin forestier	20 000 \$	0 \$	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Répartition locale	207 192 \$	0 \$	0 \$	207 192 \$	207 192 \$
Quotes-parts	79 790 \$	0 \$	35 194 \$	44 596 \$	79 790 \$
Contributions	9 241 \$	0 \$	3 451 \$	5 790 \$	9 241 \$
Total	621 363 \$	(21 000 \$)	277 817 \$	322 546 \$	600 363 \$

À l'exception de la répartition locale « Les Lacs-du-Témiscamingue » au montant de 277 817 \$, ces sommes sont imposées en territoire non organisé par voie de taxation directe sur les biens imposables des secteurs concernés.

L'adoption de la partie « 4 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 6

Services aux municipalités (sel et calcium)

La partie « 5 » du budget comprend les contributions des municipalités intéressées au service d'achat en commun du sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités.

Ce service est estimé à 18 294 \$.

Cette somme est répartie selon le coût réel du service aux municipalités concernées.

L'adoption de la partie « 5 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 7

7.1) La partie « 6 » du budget comprend d'une part les contributions volontaires des municipalités et TNO au RIFT de 50 922 \$ selon une moyenne entre la fréquentation et la population.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers		✓
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin		✓
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord		✓
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre		✓
Témiscaming		✓
Ville-Marie		✓
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 6 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7.2)** La partie « 6 » du budget comprend d'autre part les contributions volontaires des municipalités et TNO de 12 340 \$ pour le système de communication (radios) en sécurité incendie renouvellement des radios mobiles et portatives est répartie selon le nombre de radios dans chaque municipalité. Les frais d'entretien, location des tours et des fréquences sont répartis à parts égales pour chaque municipalité.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa		✓
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	
Laverlochère	✓	
Lorrainville	✓	
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming		✓
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 6 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7.3)** La partie « 6 » du budget comprend d'autre part les contributions volontaires des municipalités et TNO de 2 882 \$ pour l'entretien du logiciel incendie répartie selon la population de chaque municipalité.

Cette somme est répartie selon les critères mentionnés ci-dessus des municipalités locales et TNO suivants :

Municipalité	Oui	Non
Angliers	✓	
Béarn	✓	
Duhamel-Ouest	✓	
Fugèreville	✓	
Guérin	✓	
Kipawa	✓	
Laforce	✓	
Latulipe-et-Gaboury	✓	

Municipalité	Oui	Non
Laverlochère	✓	
Lorrainville		✓
Moffet	✓	
Nédélec	✓	
Notre-Dame-du-Nord	✓	
Rémigny	✓	
St-Bruno-de-Guigues	✓	
St-Édouard-de-Fabre	✓	
St-Eugène-de-Guigues	✓	
Belleterre	✓	
Témiscaming	✓	
Ville-Marie	✓	
TNO	✓	

L'adoption de la partie « 6 » du budget est soumise à la procédure de la double majorité c'est-à-dire la majorité des voix exprimées par les membres du conseil concernés, représentant la majorité de la population de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Article 8

Les taxes et quotes-parts imposées ainsi que les contributions établies en vertu du présent règlement seront dues et exigibles aux dates suivantes :

- Celles payables par chaque municipalité (**articles 2, 2.1, 4 (CTAT) et 5.1**) : en trois versements égaux, au 1^{er} mars 2016, 1^{er} juin 2016 et 1^{er} septembre 2016;
- Celles prélevées en territoire non organisé (**article 5.2**), en trois versements égaux, au 31 mars 2016, 30 juin 2016, 30 septembre 2016 : suivant les dispositions des **articles 1001 et suivants** du **Code municipal**; toutefois, l'envoi des comptes de taxes demeure sujet à l'**article 81** de la **Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2-1)** et des règlements adoptés en vertu des **paragraphes 2^e et 4^e** de l'**article 263** de ladite loi;
- Celles prévues aux **articles 3, 4, 6, 7.1, 7.2 et 7.3** : dans les 30 jours de la production des comptes et des pièces justificatives aux municipalités concernées;

Article 9

Les arrérages portent intérêt au taux de 1½ % par mois ou 18 % par année. Le calcul des intérêts se fait sur le versement dû seulement et non sur le montant total du compte de taxes.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 16 décembre 2015.



Arnaud Warolin, préfet



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

N.B. : Les tableaux suivants font partie intégrante du présent règlement :

- **Tableau 1** Répartition imposée et sommes payables à la MRC de Témiscamingue, conformément au règlement n° 179-12-2015 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés ».
- **Tableau 2** Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités.
- **Tableau 3** Affectation et répartition des taxes en territoire non organisé.
- **Tableau 4** État de la répartition locale en TNO Laniel (85905).
- **Tableau 5** Calcul de la richesse foncière uniformisée des municipalités pour les fins de la répartition des sommes payables à la MRC pour l'année 2016 (Réf. : **Article 261.1, Loi sur la fiscalité municipale, chap. F-2.1**).
- **Tableau 6** État comparatif – budgets 2010, 2011, 2012, 2014, 2015 et 2016.

Avis de motion donné le : 25 novembre 2015

Adoption du règlement le : 16 décembre 2015

Publication du règlement le : 6 janvier 2016
(CM, art. 447)

Entrée en vigueur le : 6 janvier 2016



Municipalité régionale de comté de Temiscamingue

BUDGET 2016

Tableau 1

RÉPARTITION IMPOSÉE ET SOMMES PAYABLES À LA M.R.C. DE TEMISCAMINGUE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT N° INTITULÉ "CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

MUNICIPALITÉS	ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2016	QUOTE-PARTS 2016 ADM						QUOTES-PARTS 2016 GMR				CONTRIBUTIONS 2016						TOTAL CONTRIBU- TION	GRAND TOTAL	
		PARTIE 1			PARTIE 4			TOTAL Q-P ADM	PARTIE 1			TOTAL Q-P GMR	TOTAL Q-P ADM+GMR	PARTIE 2	PARTIE 3	PARTIE 5	PARTIE 6			
		BUDGET	SURPLUS	S-TOTAL	BUDGET	SURPLUS	S-TOTAL		BUDGET	SURPLUS	S-TOTAL									
Cochon	10 339 740	13 688	376	14 065	6 997	11 335	7 699	21 720	31 748	11 531	40 277	40 277	61 999	3 549	100	2 729	0	839	7 219	69 191
Beauport	41 877 592	19 890	840	20 730	13 913	12 820	10 111	20 923	79 395	22 929	76 818	76 818	107 597	4 109	150	0	0	4 575	8 259	111 018
Cul-des-Rivières	30 257 375	47 842	1 947	49 789	31 228	16 627	24 321	76 110	90 344	23 518	87 626	87 626	161 177	9 744	150	0	0	8 468	18 308	179 533
La Grande-Pierre	11 050 193	10 341	301	10 641	6 502	11 070	8 513	19 585	26 879	11 107	38 086	38 086	48 834	1 183	100	4 859	0	7 551	9 710	54 100
Beauport	21 856 810	15 898	358	16 256	8 798	11 212	7 838	21 250	32 135	11 769	30 957	30 957	52 201	3 429	100	0	0	512	4 110	58 300
Alma	60 850 769	80 234	969	81 203	19 798	13 429	16 269	47 977	69 102	22 984	67 898	67 898	105 499	0	100	0	0	103	263	106 672
Laforce	6 390 816	3 075	194	3 269	2 003	1 370	1 653	4 813	16 537	4 607	15 930	15 930	20 743	1 636	100	1 086	0	1 081	3 953	24 734
Carleton Place	16 136 127	7 773	307	8 080	5 058	11 081	3 973	12 054	31 446	11 163	30 253	30 253	42 343	2 773	100	2 139	0	2 187	4 888	49 220
Les Rochers	42 449 062	20 450	894	21 344	13 339	12 691	10 489	31 748	74 171	22 288	91 460	91 460	101 181	4 999	100	0	0	5 092	9 924	113 674
Lamontville	30 959 823	44 851	1 511	46 362	29 364	15 354	24 010	10 378	130 580	25 130	154 461	154 461	204 859	9 229	100	0	0	11 775	21 094	225 900
Moffat	16 927 000	9 070	272	9 341	5 893	10 601	4 033	14 275	18 552	6 892	17 871	17 871	33 149	2 752	100	0	0	1 377	4 188	36 333
Nederac	30 540 405	14 752	442	15 194	9 896	11 594	4 133	23 370	34 367	11 257	33 010	33 010	56 337	3 743	150	918	0	2 348	8 959	83 325
Notre-Dame-du-Nord	89 695 272	42 722	1 335	44 057	28 051	14 731	23 320	67 377	169 434	25 813	143 952	143 952	211 339	5 804	250	472	0	1 198	7 729	219 051
Remigny	27 313 925	13 196	342	13 538	8 099	11 212	7 457	20 994	31 075	11 460	29 936	29 936	50 509	3 458	100	0	0	2 067	5 620	56 553
St-Jovite-de-Guay	326 127 448	50 637	1 664	52 301	33 066	16 899	27 167	79 513	112 759	4 136	108 624	108 624	188 105	30 339	200	4 619	0	10 720	25 045	213 861
St-Casimir-de-Fabre	46 889 731	22 608	869	23 477	14 761	13 082	11 678	35 159	54 383	11 995	62 388	62 388	87 543	5 183	100	0	0	4 769	10 041	97 889
St-Eugène-de-Sanguet	45 998 052	22 192	758	22 950	14 522	12 687	11 839	34 786	36 984	11 357	35 627	35 627	70 413	5 103	100	1 503	0	3 699	10 400	80 818
SOUS-TOTAL	601 524 514	306 641	13 175	319 816	252 822	(46 700)	208 122	606 939	1 033 042	(57 891)	985 151	985 151	1 601 090	78 149	2 100	18 294	0	62 709	161 236	1 762 336
Bellevue	14 055 533	6 772	218	6 990	0	0	0	6 990	34 826	(1 269)	33 557	33 557	40 326	2 299	4 100	0	0	501	6 698	47 221
Temiscamingue	261 478 263	126 138	4 260	130 398	0	0	0	130 398	308 612	(11 330)	297 282	297 282	427 270	0	25 900	0	0	458	27 358	425 136
Ville-Marie	314 389 899	103 831	3 714	107 545	0	0	0	107 545	277 695	(10 183)	267 512	267 512	374 536	12 589	19 900	0	0	1 726	34 197	408 718
SOUS-TOTAL	489 922 480	236 240	8 192	244 431	0	0	0	244 431	621 182	(22 784)	598 398	598 398	842 630	14 869	50 300	0	0	2 688	66 447	911 275
T.N.O.	34 543 730	40 821	1 203	42 024	26 902	(4 256)	22 646	72 573	15 739	(5 729)	15 210	15 210	79 781	8 493	0	0	0	743	9 241	94 030
TOTAL	1 376 991 712	663 708	22 669	686 277	279 624	(50 956)	228 866	914 942	1 670 021	(67 254)	1 602 767	1 602 767	2 623 709	101 500	63 000	18 294	0	66 146	238 943	2 917 442
FAUCONVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	34 371	(1 483)	32 888	32 888	34 915	0	0	0	0	0	0	36 915
TEMISCAMINGUE FIRST NATION	0	0	0	0	0	0	0	0	89 038	(3 119)	85 919	85 919	81 811	0	0	0	0	0	0	81 811
CHIFFONNIÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	37 343	(1 303)	36 040	36 040	39 915	0	0	0	0	0	0	39 915
SOUS-TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	160 692	(6 895)	153 797	153 797	164 841	0	0	0	0	0	0	164 841
TOTAL	1 376 991 712	663 708	22 669	686 277	279 624	(50 956)	228 866	914 942	1 830 716	(67 348)	1 763 368	1 763 368	2 678 610	101 500	63 000	18 294	0	66 146	238 943	2 917 442

BUDGET 2016 - T.N.O.

	ÉVALUATION MUNICIPALE	QUOTE-PART	ADM. M.R.C.	RÉPAR. LOCALE	CONTR. BUDGET	INT. CHE. FOREST.	SURTÈS DU QUÉBEC	TOTAL TAXATION	Taux 2016	Taux 2015
ANNEE	43 412 102	44 990	38 350	207 192	0 796	0	36 908	322 545	0 7430	1 1036
LES LAIRS	31 793 810	35 798	28 375	0	3 851	0	21 000	21 791	0 7459	1 0710
TOTAL	80 606 100	79 790	234 734	207 192	9 241	20 000	49 406	600 361	0 7448	1 0918



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2016 ()

Tableau 2 (suite)
Partie ADM-GMR

	GESTION DES MATIÈRES			TOTAL ADMINISTRATION + GMR 2016			2016 O.P.FINAL	MONTANT CONTRIBUTIONS
	RÉSIDUELLES		VARIATION	2016 O.P.FINAL	2015	VARIATION		
	PARTIE 1		GMR	ADMINISTRATI ON + CONTRIBUTI ONS MATIÈRES RÉSIDUELLES	QUOTES-PAIÉS CONTRIBUTIONS + GMR RÉEL 2015	RÉEL ADM + GMR		
	2016	RÉEL ESTIMÉ 2016	2015/2016					
MONTANT TOTAL	2 126 890	2 444 591	-13.00%	3 325 035	3 706 900	-10.30%	3 325 035	
MOINS: SURPLUS	(202 320)	(286 302)	-8.23%	(402 580)	(520 161)	-34.20%	(402 580)	
MONTANT NET	1 765 967	2 048 665	-13.92%	2 917 447	3 086 737	-6.46%	2 917 447	
ANGLES	40 217	41 150	-2.28%	69 151	65 211	4.44%	69 151	
BEARN	75 676	80 076	-5.55%	117 012	132 065	-11.40%	117 012	
DUHAMEL-OUEST	67 030	96 567	-9.67%	179 537	184 796	-2.85%	179 537	
FUGÈREVILLE	28 880	38 680	-25.34%	64 106	60 967	11.25%	64 106	
GUÉRN	30 957	40 525	-23.81%	56 307	57 648	-2.33%	56 307	
KIPAWA	57 898	66 624	-13.10%	105 672	104 483	1.14%	105 672	
LAFORCE	15 930	30 436	-47.66%	24 734	39 298	-37.66%	24 734	
LATULPE & GABOURY	30 299	37 927	-20.13%	49 229	56 527	-12.91%	49 229	
LAVERLOCHÈRE	71 403	76 504	-6.67%	113 074	117 965	-4.16%	113 074	
LORRAINVILLE	134 461	157 823	-14.80%	225 902	236 444	-4.46%	225 902	
MOFFET	17 871	25 771	-30.66%	36 333	45 010	-19.36%	36 333	
NEDELEC	33 010	41 415	-20.29%	65 296	63 013	0.44%	65 296	
NOTRE-DAME-DU-NORD	145 952	148 333	-2.96%	219 051	214 225	2.25%	219 051	
RÉMIGNY	29 936	33 287	-10.07%	66 563	62 966	6.73%	66 563	
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	108 624	129 691	-16.25%	213 981	225 222	-6.85%	213 981	
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	62 568	62 902	-16.71%	97 582	104 501	-6.99%	97 582	
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	35 627	51 349	-30.62%	80 817	91 123	-11.31%	80 817	
SOUS-TOTAL	895 151	1 169 661	-14.91%	1 762 304	1 866 800	-6.09%	1 762 304	
BELLE TERRE	33 336	38 137	-12.69%	47 221	54 260	-12.69%	47 221	
TÉMISCAMING	207 591	321 593	-7.46%	456 336	496 120	-0.17%	456 336	
VILLE-MARIE	207 451	310 304	-13.97%	430 710	456 575	-10.54%	430 710	
SOUS-TOTAL	698 378	670 041	-10.77%	911 276	967 264	-6.79%	911 276	
LAMÉL	10 008	32 360	-69.10%	50 385	63 121	-20.10%	50 385	
LES LACS	5 306	18 562	-71.94%	38 640	41 908	-7.79%	38 640	
SOUS-TOTAL	15 314	50 922	-70.13%	89 025	105 029	-15.23%	89 025	
EAGLE VILLAGE	36 915	45 143	-18.29%	36 915	45 143	-18.29%	36 915	
TÉMISCAMING FIRST NATION	61 911	82 553	-0.78%	61 911	82 553	-0.78%	61 911	
WINNEWAY	36 975	29 810	20.65%	36 975	29 810	20.65%	36 975	
SOUS-TOTAL	134 801	157 514	-1.72%	134 801	167 514	-1.72%	134 801	



AFFECTATION ET RÉPARTITION DES TAXES EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ

	TOTAL								LANIÉL (85905)								LES LACS-DU-TÉMISCAMINGUE (85907)								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Taxes foncières M.R.C.																									
Rém. et dépt. des élu	2 366	2 366	2 420	2 486	3 189	3 313	2 736	2 021	305	305	303	373	478	497	411	303	2 011	2 011	2 057	2 113	2 711	2 816	3 325	1 719	
Aménagement	39 792	38 591	38 981	39 033	56 309	74 596	64 275	85 654	5 959	5 789	5 847	5 955	8 446	11 199	9 641	12 676	33 623	32 802	33 134	33 179	47 853	63 406	54 634	72 976	
Évaluation	40 753	40 132	40 704	47 101	59 981	61 719	66 574	69 549	6 113	6 020	6 106	7 065	8 847	9 256	10 001	10 447	34 640	34 112	34 598	40 036	50 134	52 461	56 673	59 201	
Administration	96 179	106 843	131 585	117 703	104 207	97 140	95 248	99 211	14 427	16 026	19 735	17 695	15 631	14 571	14 437	14 732	81 752	90 617	111 830	100 047	89 575	82 959	81 811	83 479	
Distribution du surplus ou revenus	(50 000)	(60 000)	(20 000)	(25 000)	(51 000)	(33 000)	(20 000)	(21 000)	(7 500)	(9 000)	0	(15 000)	0	0	0	0	(42 500)	(51 000)	(20 000)	(20 000)	(51 000)	(33 000)	(20 000)	(21 000)	
Sous-total	129 090	127 932	193 670	171 324	171 686	203 786	209 933	234 735	19 354	19 190	32 051	35 949	33 402	36 516	34 490	38 356	109 720	108 742	161 620	155 375	136 203	169 252	175 443	186 375	
Entretien chemins forestiers		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000										20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Répartitions locales	119 580	114 502	135 981	136 482	173 762	191 785	207 192	207 192	119 580	114 502	135 981	136 482	173 762	191 785	207 192	207 192	0	0	0	0	0	0	0	0	
Contributions	-4 263	6 939	7 391	8 005	8 595	9 040	7 065	9 241	-2 609	-3 954	4 119	4 474	5 318	6 639	4 730	-5 790	1 654	2 984	3 272	3 531	3 277	2 401	2 395	3 461	
Grants-paie	88 142	85 696	96 623	147 198	113 921	91 696	105 662	79 790	54 194	41 566	46 562	62 411	66 661	51 626	62 642	44 596	43 949	44 106	50 062	64 766	47 270	40 070	43 040	35 194	
Sureté du Québec	42 289	39 473	34 695	44 605	52 030	53 256	51 006	49 405	20 309	18 624	18 413	21 844	-24 987	29 416	26 333	25 606	22 074	20 649	19 273	23 161	27 043	23 636	22 675	22 787	
Total Taxation	393 358	394 542	488 351	527 813	539 944	569 525	600 880	600 363	215 958	198 058	235 126	260 959	304 120	314 964	337 387	322 545	177 402	196 481	253 227	266 953	235 874	254 661	263 493	277 917	
Évaluation imposable	31 695 900	43 817 900	44 472 100	44 677 100	53 257 500	53 736 000	55 036 700	58 005 100	10 220 900	21 241 700	21 482 900	21 600 100	29 626 000	29 664 600	30 570 600	43 412 300	18 675 000	22 676 200	22 969 200	23 377 000	23 629 000	24 053 400	24 486 100	37 163 600	
Taux 100 \$/Évaluation	1,2333	0,9004	1,0981	1,1735	1,0139	1,0596	1,0918	0,7445	1,4168	0,9324	1,0945	1,2061	1,0264	1,0610	1,1036	0,7430	1,0639	0,8703	1,1015	1,1415	0,9962	1,0583	1,0770	0,7469	



BUDGET 2016 (Règlement #)

Tableau 4

TERRITOIRE NON ORGANISÉ - RÉPARTITION LOCALE - LANIEL (85905)

DESCRIPTION	BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	REVENUS	DÉPENSES	REVENUS	DÉPENSES
Législation		14 300 \$		14 800 \$
Élection		0 \$		0 \$
Rémunération		13 000 \$		23 800 \$
Contribution employeur		8 000 \$		8 500 \$
Frais de déplacement		2 100 \$		2 100 \$
Frais de poste		1 000 \$		1 200 \$
Téléphone		1 500 \$		1 500 \$
Annonce, vœux		200 \$		400 \$
Assurances, csst		5 700 \$		6 000 \$
Entretien chemin été		43 450 \$		51 250 \$
Entretien chemin hiver		71 900 \$		53 300 \$
Permis, baux, cotisation abonnement		2 000 \$		2 000 \$
Entretien des bâtisses		500 \$		500 \$
Entretien de l'équipement		500 \$		500 \$
Entretien dépôt		15 160 \$		1 000 \$
Fournitures de bureau		1 200 \$		1 200 \$
Électricité		9 700 \$		6 000 \$
Immobilisation		500 \$		500 \$
Entretien environnemental		15 000 \$		6 000 \$
Divers		11 000 \$		18 660 \$
Voie municipale		15 000 \$		16 000 \$
Voie (branches)		3 500 \$		20 000 \$
Fonds réparation de chemins		20 000 \$		20 000 \$
Incendie et plan d'urgence		10 000 \$		10 000 \$
Dons, loisirs et sport		1 500 \$		1 500 \$
Transfert terre publique	39 518 \$		39 518 \$	
Services TNO Les Lacs (chemins) 2006 à 2010	10 000 \$		10 000 \$	
Services TNO Les Lacs (sécurité incendie) 2005 à 200	10 000 \$		10 000 \$	
Subvention pacte rural				
Subvention F.I.M.R.				
Total	59 518 \$	266 710 \$	59 518 \$	266 710 \$
Répartition locale Lanier		(207 192 \$)		(207 192 \$)



Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2016 (RÈGLEMENT # 156.1.11.2012)
 CALCUL DE L'ÉVALUATION UNIFORMISÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR LES FINS DE RÉPARTITION DES SOMMES
 PAYABLE À LA M.R.C. POUR L'ANNÉE 2013 (Réf. : art. 261.1, Loi sur la fiscalité municipale, Chapitre F-2.1)

Tableau 5

MUNICIPALITÉS	IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Code J	RESEAU DE LA SANTÉ Code M	ÉCOLES PRIMAIRES Code M	AUTRES IMMEUBLES Code M	GOVERNEMENT DU CANADA Code S	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2016	COMPARATIF 2015
ANGLIERS	85000	20 099 200 \$	818 800 \$ 100%				20 918 000 \$	0.98	100%	20 339 640 \$	30 643 162 \$
BEARN	85020	30 188 300 \$	03 100 \$ 100%	635 782 \$			30 827 182 \$	1.04	96%	41 472 269 \$	41 263 220 \$
DUHAMEL-OUEST	85030	50 657 800 \$		96 334 \$		774 600 \$ 0.00%	51 528 734 \$	1.05	95%	55 257 375 \$	53 812 820 \$
FLUGÈREVILLE	85050	19 610 400 \$		437 497 \$			20 047 897 \$	1.05	95%	21 050 292 \$	21 330 473 \$
GUÉRN	85096	27 384 000 \$		371 938 \$	72 \$	0 \$	27 656 010 \$	1.00	100%	27 656 010 \$	19 601 438 \$
KIPAWA	85010	61 879 100 \$	1 404 500 \$ 100%				63 283 600 \$	0.99	101%	62 650 764 \$	51 507 677 \$
LAFORCE	85070	5 252 600 \$				802 800 \$ 14.15%	6 055 400 \$	1.04	96%	6 390 816 \$	6 138 700 \$
LATULIPE & GABOURY	85060	15 511 800 \$	57 300 \$ 100%	1 238 265 \$			16 807 365 \$	0.96	104%	16 136 127 \$	16 333 515 \$
LAVERGLOCHÈRE	85050	38 536 200 \$		342 610 \$	3 063 \$		38 881 873 \$	1.08	92%	42 449 062 \$	40 892 056 \$
LDORRAINVILLE	85037	70 343 200 \$		170 226 \$	0 612 748 \$	78 600 \$ 100.00%	71 126 174 \$	1.22	82%	92 969 624 \$	78 009 136 \$
MOFFET	85079	18 827 000 \$					18 827 000 \$	1.00	100%	18 827 000 \$	18 802 600 \$
NDLÉRIC	85100	20 907 100 \$		542 805 \$			21 449 905 \$	1.00	100%	20 540 905 \$	22 006 346 \$
NOTRE-DAME-OU-NORD	85090	83 806 000 \$		443 201 \$	3 856 671 \$	359 400 \$ 99.52%	88 165 272 \$	1.00	100%	89 465 272 \$	66 630 287 \$
RÉMIQUY	85100	26 751 500 \$					26 751 500 \$	0.95	106%	27 313 925 \$	19 544 889 \$
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	85045	79 720 400 \$	1 709 000 \$ 100%	647 119 \$		54 300 \$ 100.00%	82 130 819 \$	1.28	78%	105 127 449 \$	96 710 503 \$
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	85019	42 328 300 \$		348 728 \$			42 677 028 \$	1.10	91%	46 889 731 \$	43 307 277 \$
ST-ÉUGÈNE-DE-GUIGUES	85089	37 936 700 \$	6 700 \$ 100%	386 517 \$	1 793 \$		38 331 710 \$	1.20	83%	45 898 052 \$	39 040 690 \$
SOUS-TOTAL		720 841 800 \$	4 049 400 \$ 100%	268 980 \$	5 296 882 \$	9 474 386 \$	2 149 700 \$ 62.73%	742 080 489		801 824 812 \$ 88.25%	884 636 618 \$ 67.76%
742 080 489											
MUNICIPALITÉS	IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Code J	RESEAU DE LA SANTÉ Code M	ÉCOLES PRIMAIRES Code M	AUTRES IMMEUBLES Code M	GOVERNEMENT DU CANADA Code S	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2016	COMPARATIF 2015
LANIEL	85906	43 412 300 \$	109 100 \$ 100%			100 900 \$	43 622 300 \$	1.04	96%	45 368 956 \$	39 033 112 \$
LES LACS	NR850	37 193 800 \$	475 300 \$ 100%				37 669 100 \$	1.04	96%	39 175 864 \$	29 319 994 \$
SOUS-TOTAL		80 606 100 \$	584 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	81 291 400 \$			84 544 820 \$ 8.14%	68 353 106 \$ 5.27%
81 291 400											
MUNICIPALITÉS	IMMEUBLES IMPOSABLES À 100 %	GOVERNEMENT DU QUÉBEC Code J	RESEAU DE LA SANTÉ Code M	ÉCOLES PRIMAIRES Code M	AUTRES IMMEUBLES Code M	GOVERNEMENT DU CANADA Code S	SOUS-TOTAL	FACTEUR COMP.	PROPORTION MÉDIANE	TOTAL ÉVALUATION UNIFORMISÉE 2016	COMPARATIF 2015
BELLETERRE	85066	13 802 800 \$	1 900 \$ 100%	250 833 \$			14 055 533 \$	1.00	100%	14 055 533 \$	13 919 306 \$
TÉMISCAMING	85006	260 326 300 \$	702 500 \$ 100%	3 993 170 \$	4 171 649 \$	371 600 \$ 0.00%	269 565 219 \$	0.97	103%	261 478 263 \$	225 798 763 \$
VILLE-MARIE	85025	168 130 800 \$	9 224 380 \$ 100%	7 802 604 \$	1 325 111 \$	1 849 717 \$	189 917 831 \$	1.16	96%	214 388 684 \$	204 926 109 \$
SOUS-TOTAL		442 260 000 \$	9 928 780 \$	11 795 774 \$	1 878 944 \$	6 021 366 \$	456 800 \$ 93.00%	468 438 884 \$		489 922 489 \$ 36.61%	444 643 178 \$ 36.87%
TOTAL		1 242 707 900 \$	10 581 500 \$ 0.77%	12 084 324 \$ 0.88%	6 872 607 \$ 0.60%	15 496 732 \$ 1.13%	3 110 000 \$ 0.22%	1 291 812 073 \$ 6.12%		1 378 981 712 \$ 100%	1 202 631 902 \$ 100%

VRAI

VRAI

VRAI

VRAI

VRAI

VRAI

1.05

MRCT 21 novembre 2015



Municipalité régionale de comté de Temiscamingue

BUDGET 2016 (réglement #)

ÉTAT COMPARATIF / BUDGET 2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016

(répartition imposée et sommes payables à la MRC)

Tableau 6

MUNICIPALITÉS	QUOTES PARTS							CONTRIBUTIONS							TOTAL						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Atyades	81 830	57 227	55 733	58 661	62 505	62 120	61 562	7 213	8 788	11 200	8 612	7 771	7 597	7 622	68 151	67 246	61 978	67 673	68 594	70 716	69 184
Bash	187 957	124 736	81 213	88 158	122 138	14 404	12 749	9 420	10 250	12 253	5 945	5 193	5 203	5 423	117 012	130 880	80 671	96 281	127 322	15 620	19 182
Châteaufort-Coyett	161 147	165 580	175 864	178 913	201 888	149 663	133 885	18 390	18 183	21 715	11 183	9 767	10 244	8 585	179 557	183 260	189 642	190 082	241 435	156 507	143 460
Clugnotville	44 834	55 861	38 883	46 347	75 511	38 964	37 888	9 271	5 273	6 156	2 686	2 886	3 244	2 418	58 106	62 233	46 267	49 645	77 887	41 468	40 596
Clun	82 207	85 167	43 053	52 452	68 061	36 018	38 280	4 183	2 521	6 705	3 871	3 925	3 834	3 684	68 207	69 494	52 251	56 234	69 614	36 462	37 943
Clunville	105 452	130 721	89 554	122 913	152 641	94 404	89 402	223	430	300	383	300	300	300	105 672	131 211	89 884	124 212	163 941	94 706	85 782
Lafleur	30 243	35 986	23 010	24 209	30 368	18 121	16 830	3 921	4 143	5 222	3 195	2 274	2 862	2 879	24 734	40 135	28 603	27 534	35 882	26 888	21 800
Lafleurville	42 543	52 820	38 434	45 643	65 090	35 754	36 000	5 886	6 372	8 163	4 574	4 756	4 693	4 428	49 228	54 293	44 787	50 622	69 867	48 254	39 736
Lac Beauport	183 151	111 884	87 079	85 162	128 788	14 689	16 577	9 233	13 438	12 866	5 295	4 367	4 896	5 186	119 074	121 536	88 542	101 159	133 784	19 264	19 743
Lac Beauport	284 830	281 844	177 683	188 023	256 064	145 881	140 269	31 864	28 267	23 871	10 870	9 894	9 801	8 823	228 260	222 891	206 268	205 709	258 883	124 900	180 281
Morin	33 140	33 816	33 813	38 383	54 287	29 962	29 501	4 187	4 436	6 036	3 130	3 257	3 176	3 247	36 333	44 382	34 959	42 501	57 645	33 141	33 830
Notre-Dame-de-la-Neige	36 337	55 277	48 758	48 421	75 755	43 524	46 020	8 950	5 733	7 600	6 292	5 913	5 471	5 588	62 295	64 236	54 265	64 680	79 268	46 986	49 830
Notre-Dame-de-la-Neige	311 320	187 578	189 212	201 043	228 567	126 301	118 648	7 722	18 483	18 036	11 378	10 660	10 416	12 267	218 051	218 256	168 241	213 021	239 258	138 718	133 813
Notre-Dame-de-la-Neige	30 320	49 829	49 443	51 673	65 729	35 713	33 276	5 634	4 854	6 440	3 433	3 230	3 560	3 525	28 253	34 792	44 913	52 139	63 444	38 275	36 800
Notre-Dame-de-la-Neige	180 136	188 382	174 583	186 518	202 202	136 247	129 544	20 845	25 201	27 772	16 975	13 534	12 233	12 233	213 901	213 684	202 273	206 831	264 166	148 286	143 777
Notre-Dame-de-la-Neige	87 543	86 477	84 711	87 888	120 187	76 672	70 022	10 583	9 588	11 906	5 876	5 770	5 693	5 584	37 980	38 135	36 211	33 714	42 864	22 161	25 590
Notre-Dame-de-la-Neige	70 413	73 221	69 288	81 783	108 489	65 243	61 821	10 402	11 652	13 005	6 992	6 262	6 144	6 142	86 817	83 654	85 211	86 659	118 721	71 968	67 863
Notre-Dame-de-la-Neige	80 220	48 423	28 689	28 178	44 061	25 229	24 933	6 395	4 483	11 190	7 879	7 607	7 445	7 544	47 221	54 817	38 944	42 955	51 689	32 614	32 277
Notre-Dame-de-la-Neige	427 877	442 879	334 644	448 127	624 444	372 286	352 287	37 359	32 143	29 300	39 890	29 500	29 890	29 500	455 336	474 223	404 144	309 637	454 146	401 790	381 787
Notre-Dame-de-la-Neige	574 626	463 483	327 732	356 217	518 622	295 225	280 392	34 192	38 881	44 273	44 273	48 176	39 767	39 972	408 718	403 493	372 882	374 493	418 787	352 991	320 365
Notre-Dame-de-la-Neige	79 791	183 892	89 693	113 921	147 138	86 620	88 694	9 241	7 683	8 840	8 840	7 291	8 899	8 899	68 032	102 747	108 734	122 818	183 221	104 019	93 693
Gross-Total	2 820 700	2 661 462	2 241 292	2 585 828	3 160 689	2 018 887	1 906 187	230 936	267 283	290 697	197 580	182 287	179 387	186 242	2 763 640	2 920 748	2 524 890	2 700 416	3 288 316	2 196 224	2 090 400
Municipalité hors MRC	36 910	45 471	31 436	33 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 910	45 471	31 436	33 516	0	0	0
MRC	91 911	82 734	30 901	49 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 911	82 734	30 901	49 252	0	0	0
MRC	35 073	29 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 073	29 818	0	0	0	0	0
Total	2 923 654	2 819 485	2 302 619	2 668 481	3 162 689	2 018 887	1 906 187	238 936	267 283	290 697	197 580	182 287	179 387	186 242	2 917 441	3 096 739	2 685 214	2 890 900	3 288 316	2 196 224	2 090 400

QUOTES PARTS: Eau, Assainissement, Pneu, Fossés et égouts, Projets, Services sociaux, Services des affaires, Sécurité, Numérisation, Frais d'entretien, Travaux, Déneigement, Pas d'entretien, Sécurité, Eau, D.L.R.P.

CONTRIBUTIONS: Transport de personnes, Évaluation, et à d'autres, transport commun, Taxes, Sécurité publique et incendie, etc.

T.N.O.	LAC-TEMISCAMINGUE (2010-2016)							LES LACS-CO-TEMISCAMINGUE (2010-2016)							TOTAL						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coût de l'eau	44 920	52 642	51 628	66 221	82 411	48 500	41 930	35 194	43 640	40 270	47 253	64 790	50 502	44 106	78 138	105 882	81 698	112 921	142 197	86 623	85 834
Contributions	5 290	4 730	5 639	5 218	4 474	4 119	3 956	4 451	3 535	3 401	3 277	3 531	3 272	2 984	9 241	7 965	3 042	5 595	8 885	7 291	6 830
Administration M.R.C.	30 350	34 480	25 546	35 422	15 095	32 061	19 190	180 275	175 460	160 203	138 284	155 272	161 420	138 742	238 136	229 833	203 148	171 686	171 224	105 671	127 922
Équipement social	287 182	287 182	181 769	173 782	138 462	138 961	114 902	0	0	0	0	0	0	0	337 182	337 182	181 769	173 782	138 462	138 961	114 902
Services du MRC	35 891	28 833	29 418	34 267	21 644	16 413	18 826	32 797	22 675	23 026	27 843	22 161	18 273	23 648	49 408	31 390	52 291	62 030	44 885	34 058	32 473
Équipement chemin de fer	0	0	0	0	0	0	0	30 890	28 000	20 890	20 890	20 000	20 890	20 000	25 000	20 890	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total	222 840	237 387	214 964	284 120	288 960	199 128	188 068	277 816	267 483	264 962	239 874	266 965	262 227	194 481	626 283	630 890	569 826	608 944	677 813	488 265	394 629
Moins 100 \$ Evaluation	3 140	1 184	1 163	1 024	1 261	1 045	8 824	9 240	1 070	1 850	3 283	1 345	1 115	1 070	0 744	1 689	1 024	1 018	1 173	1 091	9 884

Règlement n° 180-12-2015

Règlement
numéro
180-12-2015

Règlement déléguant au Comité d'octroi des prêts, la compétence de l'attribution des prêts auprès du Fonds local d'investissement (FLI).

Considérant qu'en vertu des articles 126.2 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut confier à un comité la sélection des bénéficiaires de toute aide financière qu'elle peut accorder selon les mesures de développement local et régional qu'elle a déterminées;

Considérant les décisions prises en septembre 2015 de gérer conjointement les fonds d'investissement, avec la Société de développement du Témiscamingue qui aura pour mandat de documenter le volet technique d'un prêt auprès du Fonds local d'investissement (FLI);

Considérant que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 25 novembre 2015, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement n° 180-12-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 180-12-2015, les dispositions suivantes s'appliquent :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : rôles du Comité d'octroi des prêts

Par le présent règlement, la MRC crée un Comité d'octroi des prêts découlant du Fonds local d'investissement (FLI). Le rôle de ce comité est de :

- Recevoir et analyser les recommandations du comité « finance » de la SDT, quant aux prêts et autres formes d'aide financière;
- Octroyer les prêts découlant du Fonds local d'investissement (FLI);
- S'il y a lieu, acheminer leurs propres recommandations au conseil des maires;
- Assurer un suivi de la gestion des fonds d'investissement et faire rapport au conseil des maires.

Article 3 : composition du Comité d'octroi des prêts

Le comité est formé des personnes suivantes :

- Trois élus municipaux nommés par le conseil des maires, membre votant;
- Un élu municipal nommé par le conseil des maires, à titre de membre substitut advenant un conflit d'intérêt, membre votant;
- Le directeur général de la MRC agissant comme secrétaire, membre observateur;

Article 4 : fonctionnement du Comité d'octroi des prêts

Chaque membre votant du comité a une voix. Pour tenir quorum, l'ensemble des membres votants doivent être présents. Le comité se réunit minimalement dix fois par année ou sur une base mensuelle. Il fait rapport de ses activités au conseil des maires.

Article 5 : code de déontologie et gestion des conflits d'intérêts

Les membres composant le Comité d'octroi des prêts sont soumis à la section 7 de la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de Témiscamingue, adopté par le conseil des maires le 16 décembre 2015.

Article 6 : octroi des prêts

Le comité doit rendre une décision sur les demandes d'aide financière; la décision se prend sur consensus des membres présents.

Dès que le dossier est approuvé par le comité, le déboursement peut avoir lieu à la condition que toutes les pièces justificatives soient réunies et les conditions du prêt soient rencontrées.

L'entérinement officiel de tous les prêts doit être fait à la première réunion du conseil de la MRC suivant leur approbation.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 16 décembre 2015.



Arnaud Warolin, préfet



Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

Avis de motion : 25 novembre 2015

Adoption : 16 décembre 2015

Publication / affichage : 6 janvier 2016

Développement économique – Adoption d’une politique de comptabilisation des provisions pour créances douteuses et radiation, en lien avec la gestion du Fonds local d’investissement.

12-15-542

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la présente politique de comptabilisation des provisions pour créances douteuses et radiation soit et est adoptée et statue que les dispositions suivantes s’appliquent :

Objectifs de la politique

1. Assurer un suivi rigoureux des entreprises ayant bénéficié d’un prêt de la MRC de Témiscamingue ou antérieurement du CLD;
2. Identifier les critères permettant de déterminer quand une créance devient douteuse;
3. Raffiner le mode d’évaluation de la valeur de la créance douteuse.

Énoncés et portée de la politique

Au cours d’une année d’exercice, toute entreprise financée par la MRC et/ou antérieurement, par le CLD peut connaître des difficultés d’ordre managérial, commercial, technique ou financier. Prises individuellement ou collectivement, ces difficultés influencent la capacité d’une entreprise à rembourser la MRC. Pour cette raison, la MRC doit être à l’affût des signes avant-coureurs et prendre une provision adéquate lorsque de telles difficultés sont décelées.

Cette politique permet d’identifier les critères déterminant à quel moment une créance devient douteuse ou quand elle doit être radiée. De plus, elle permet de raffiner le mode d’évaluation de la valeur de la provision qui doit être prise lorsque la créance est jugée douteuse.

La MRC, par l’intermédiaire de la SDT, évalue régulièrement les risques encourus ou prévisibles en matière de prêts aux entreprises. Le conseil de la MRC est informé annuellement, ou plus fréquemment au besoin, de la situation. Le seuil d’application de la politique sur les prêts est évalué selon un seuil d’importance relative. Ainsi, les prêts ayant au moins 80 % du capital et des intérêts de rembourser et n’ayant pas plus d’un élément déclencheur concrétisé lors de la dernière année ne sont pas pris en compte.

Rôles des parties impliquées

Conseil de la MRC :

- Approuve ou modifie la politique;
- Approuve les radiations de créances.

La SDT :

- Transmet au besoin des recommandations pour modifier la politique au conseil de la MRC pour adoption ou modification;

- Assure la diffusion de la politique aux employés de la SDT;
- Assure l'application de la politique;
- Prépare la liste des provisions pour créance douteuse chaque année et la remet à la MRC lors de la réunion du conseil de décembre;
- Effectue les suivis auprès des entreprises lorsque des problèmes de remboursement sont rencontrés;
- Soumet à la MRC la liste des provisions pour créances douteuses pour approbation;
- Informe la MRC des écritures comptables nécessaires afin de prendre les provisions pour les créances douteuses ou, au besoin, radier les créances;
- Assure un suivi adapté de l'entreprise;
- Fait les analyses financières nécessaires pour le suivi du dossier;
- Identifie les éléments déclencheurs;
- Fait les interventions d'accompagnement technique pertinentes pour assurer la pérennité de l'entreprise;
- Fait les suivis nécessaires auprès des prêteurs afin d'obtenir les informations financières prévues à la convention de prêt.

Définitions et acronymes

FLI : Fonds local d'investissement.

MRC : MRC de Témiscamingue.

Créance douteuse : Désigne un titre de créance dont on n'est pas sûr d'obtenir le remboursement à échéance, la plupart du temps du fait de la mauvaise santé financière du débiteur, et pour laquelle il faut donc passer une provision.

Radiation : Action de supprimer, d'annuler une inscription d'une liste.

Éléments déclencheurs : Éléments pouvant déclencher la prise de provision de créance ou bien la radiation.

Les provisions : Une provision est une charge déduite du bénéfice en vue de faire face à une perte ou à une charge que des événements en cours à la clôture de l'exercice rendent possible.

Politique

La présente politique précise les critères d'identification d'une créance douteuse et définit une méthode d'évaluation de la valeur de la provision qui doit être inscrite aux états financiers. Les critères sont basés sur six éléments déclencheurs qui sont susceptibles de se concrétiser durant la période de remboursement du prêt consenti à une entreprise. Une créance devient douteuse lorsque deux éléments déclencheurs se sont concrétisés.

Une fois que la créance est devenue douteuse, la valeur de la provision à prendre est déterminée selon le nombre d'éléments déclencheurs concrétisés. La valeur de la provision varie entre 25 % et 100 % de la valeur de la créance. Plus le nombre d'éléments déclencheurs concrétisés est grand plus la valeur de la provision est importante (réf. : tableau n° 1). L'évaluation de la valeur des provisions à prendre pour les créances douteuses se fait une fois par année, à la fin de l'année financière.

Par ailleurs, si les six éléments déclencheurs se concrétisent, la créance sera présentée au conseil de la MRC pour autorisation de radiation. La radiation d'une créance peut se faire en tout temps.

Malgré que l'estimation des provisions se fasse à la fin de chaque année d'exercice, l'évaluation du risque doit être menée sur une base continue. En effet, la situation financière de chaque dossier n'étant pas statique, un suivi rigoureux est en place tout au long de l'année.

Les éléments déclencheurs

1. Cote de risque évalué « élevé » et plus, ou dégradation de la cote de risque durant l'année

La SDT visite chaque entreprise sous contrat de prêt au moins une fois par année. À la suite de la visite, un rapport est rédigé et une cote de risque est déterminée. Une copie du rapport de visite présente les éléments vérifiés lors des visites et leur impact sur la détermination du niveau de risque. La gradation de la cote de risque est la suivante :

- Risque faible;
- Risque moyen;
- Risque élevé;
- Risque très élevé;
- Risque inacceptable.

2. Versement manqué ou demande de moratoire ou événement majeur

La constatation d'un « versement manqué » ou de la réception d'une « demande de moratoire » sont des éléments facilement identifiables. Pour ce qui est de « l'événement majeur », ce critère est plus nuancé et sa pertinence sera évaluée dans le cadre d'un suivi ou d'une visite de l'entreprise. À titre d'exemple, voici des types « d'événement majeur » qui peuvent inciter à juger que l'élément déclencheur est concrétisé :

- a) Perte d'un client important;
- b) Perte d'une part de marché important;
- c) Litige important;
- d) Difficultés financières;
- e) Problème personnel, tel qu'un divorce;
- f) Tous événements qui ont un impact sur l'entreprise.

3. Détérioration marquée des ratios financiers

L'analyse des ratios financiers se fait sur une base régulière par le conseiller aux entreprises. Il évalue s'il y a détérioration.

4. Rupture des communications/non-coopération du client

L'élément déclencheur est réputé concrétisé, si, après plusieurs tentatives, le contact avec le client n'a pu être établi, ou encore si celui-ci ne transmet pas les documents de suivis demandés (ex. : états financiers).

5. Procédures de faillites enclenchées par le client

Dès qu'une procédure de faillite est entamée, l'élément déclencheur est réputé concrétisé.

6. Interventions juridiques ou auprès des cautions sans résultat

L'élément déclencheur est réputé concrétisé, si un dossier judiciairisé se conclut sans gain pour la MRC ou encore, si les interventions auprès des cautions demeurent sans résultat.

Tableau n° 1

Relation entre les éléments déclencheurs et la valeur de la provision

	Provision de 25 %	Provision de 50 %	Provision de 75 %	Provision de 100 %	Radiation Inscription comme charge
Deux éléments déclencheurs	■				
Trois éléments déclencheurs		■			
Quatre éléments déclencheurs			■		
Cinq éléments déclencheurs				■	
Six éléments déclencheurs					■

12-15-543

Développement économique – Adoption d'une politique d'investissement, en lien avec la gestion du Fonds local d'investissement.

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ Que la présente politique d'investissement soit et est adoptée et statue que les dispositions suivantes s'appliquent :

1. Fondements de la politique

1.1 Mission du fonds

La mission du « **Fonds local d'investissement** » est d'aider financièrement les entreprises nouvelles et existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

1.2 Principe

Le « **Fonds local d'investissement** » est un outil financier apte à accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il s'inscrit dans la mission d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat et dans la tâche de supporter les entrepreneurs dans leur projet afin de :

- Créer et soutenir des entreprises viables;
- Financer le démarrage, l'expansion ou l'acquisition d'entreprises;
- Supporter le développement de l'emploi;
- Contribuer au développement économique du territoire de la MRC.

1.3 Support aux promoteurs

La SDT, à titre de soutien technique de la MRC dans la gestion du « **Fonds local d'investissement** » assure le service de soutien aux promoteurs pour l'étape de la préparation du projet.

La SDT offre parallèlement un soutien de conseils et d'aide technique pour la période d'amortissement du prêt. La MRC de Témiscamingue considère que l'accompagnement, surtout dans le cadre d'une entreprise en démarrage, est un excellent moyen d'accroître les chances de réussite et ainsi bonifier un dossier.

1.4 Financement

Le « **Fonds local d'investissement** » intervient principalement au niveau d'apport de fonds dans les entreprises.

L'aide financière du « **Fonds local d'investissement** » est donc un levier essentiel au financement permettant d'obtenir d'autres sources comme un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention, une mise de fonds ou autre capital d'appoint.

1.5 Processus opérationnel

Le comité de sélection des bénéficiaires (comité de finance) relevant de la SDT, est composé d'au moins deux personnes nommées par le conseil des maires. Ce comité apporte leur recommandation au comité d'octroi des prêts de la MRC responsable de la gestion du FLI.

Le comité d'octroi des prêts prend acte des recommandations du comité finance de la SDT, mais a toutefois le privilège d'accepter ou de rejeter la recommandation du comité finance, avant de la faire entériner par le conseil des maires. Par ailleurs, il assure un suivi de la gestion du FLI en termes d'investissement, s'il y a lieu, auprès du conseil des maires à chaque trimestre.

2. Critères d'investissement

2.1 La viabilité économique de l'entreprise financée

Le plan d'affaires de l'entreprise démontre un caractère de permanence de rentabilité, de capacité de remboursement et de bonnes perspectives d'avenir.

2.2 Les retombées économiques en termes de création d'emplois

L'une des plus importantes caractéristiques du « **Fonds local d'investissement** » est d'aider financièrement et techniquement les entreprises afin de créer et de maintenir des emplois au sein du Témiscamingue.

2.3 Les connaissances et l'expérience des promoteurs

La véritable force de l'entreprise repose sur les ressources humaines. En ce sens, les promoteurs doivent démontrer des connaissances et une expérience pertinentes du domaine ainsi que des connaissances et aptitudes en gestion. Si une faiblesse est constatée, la SDT s'assure que les promoteurs disposent des ressources internes et externes pour l'appuyer et le conseiller.

2.4 La participation d'autres partenaires financiers

L'apport de capitaux provenant d'autres sources, notamment l'implication minimale d'une institution financière et la mise de fonds des promoteurs, est nécessaire, à l'exception des entreprises en économie sociale et des entreprises existantes dans les projets soumis.

2.5 La pérennisation du fonds

L'autofinancement du « **Fonds local d'investissement** » guide le choix des entreprises à soutenir. Pour chaque dossier d'investissement, l'impact sur le portefeuille est analysé dans une perspective d'équilibre et de pérennisation des fonds.

3. Politique d'investissement

3.1 Projets admissibles

Les investissements du « **Fonds local d'investissement** » sont effectués dans le cadre de projets de :

- Démarrage;
- Expansion;
- Acquisition;
- Relève;
- Consolidation.

Des dispositions particulières prennent effet dans le projet de consolidation et de relève.

Projets de consolidation

Les projets de consolidation sont autorisés dans la mesure où l'équilibre du portefeuille du « **Fonds local d'investissement** » le permet.

L'entreprise en consolidation financée par le « **Fonds local d'investissement** » :

- Vit une crise ponctuelle et non cruciale;
- S'appuie sur un management fort;
- Ne dépend pas d'un marché en déclin ou d'un seul client;
- A élaboré et mis en place un plan de redressement;
- A mobilisé un maximum de partenaires autour de son redressement;
- Est supportée par la majorité de ses créanciers.

Projet de relève

Ce fonds s'adresse à tout entrepreneur désireux d'acquérir une participation d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante située dans le territoire couvert par la politique de ruralité de la MRC de Témiscamingue. Ce territoire couvre toutes les municipalités de la MRC de Témiscamingue. Le volet RELÈVE du Fonds FLI vise à favoriser la relève au sein d'entreprises existantes.

3.2 Entreprises admissibles

Les entreprises cadrant dans les axes de développement de la MRC de Témiscamingue, établies à l'intérieur de ses limites, sont admissibles au « **Fonds local d'investissement** ».

Prêt direct aux promoteurs

Le « **Fonds local d'investissement** » intervient financièrement seulement dans des entreprises. Pour le volet « jeune », se référer à l'annexe 1.

3.3 Secteurs d'activité admissibles et prioritaires

Prioritaires :

- 2^e et 3^e transformation forestière;
- Agroalimentaire;
- Primaire agricole et forestier;
- Tertiaire (acquisition d'une entreprise existante).

Tout autre secteur d'activité est admissible également sous réserve de l'article 3.4.

3.4 Secteurs d'activité exclus

- Démarrage d'une entreprise de commerce de détail ou de services dans une collectivité où ce type d'entreprise existe déjà. Toutefois, si l'entrepreneur démontre que le démarrage de son entreprise ne créera pas un déplacement de clientèle, le dossier est admissible;
- Les entreprises offrant des services de médecine douce ou alternative sont exclues. Toutefois, les demandes de financement provenant de ce type d'entreprises pourront être recevables si les conditions suivantes sont respectées :
 - La formation du ou des promoteurs (en lien avec le projet) doit être reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec et/ou;
 - Le ou les promoteurs font partie d'un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec et;
 - Les services offerts par l'entreprise et le ou les promoteurs sont reconnus par la Commission des praticiens en médecine douce du Québec (CPMDQ) et que les promoteurs soient membres de la CPMDQ;
- L'entreprise ne peut opérer dans les secteurs reliés au sexe, à la religion, à la politique ou dont la principale source de revenus provient de la vente d'alcool consommé sur place tels les bars, les tavernes et les débits de boisson de même type.

3.5 Montant d'investissement

Le montant de l'aide financière accordée est fixé en fonction du projet et doit tenir compte des balises suivantes :

- Le montant du prêt ne peut excéder le pourcentage des dépenses admissibles et/ou du projet prévu au contrat signé entre le gouvernement du Québec et la MRC de Témiscamingue;
- Les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial, fédéral et de la MRC de Témiscamingue ne peuvent excéder 50 % des dépenses admissibles pour chacun des projets à l'exception des projets d'entreprises d'économie sociale où l'aide financière de sources gouvernementales pourra atteindre 80 %;
- La valeur totale maximale de l'aide financière FLI octroyée à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois ne peut excéder 150 000 \$.

Pour ce qui est du volet relève, le prêt est de 25 000 \$ maximum par entreprise. Pour le volet « jeune », se référer à l'annexe 1.

3.6 Types d'investissement

L'aide financière accordée par la MRC prend la forme de prêt à terme garanti, de prêt participatif, de prêt fonds de roulement et prêt non garanti. Un cautionnement personnel des entrepreneurs est nécessaire dans tous les cas. Dans le cas de plus d'un entrepreneur, ceux-ci doivent s'engager conjointement et solidairement. Dans certaines circonstances, le cautionnement du conjoint ou d'une tierce personne peut être exigé. Des garanties supplémentaires peuvent être demandées selon le cas.

La période maximale d'amortissement d'un investissement est de 10 ans. Elle sera évaluée en fonction du risque relié au projet, des actifs financés, de la situation financière de l'entreprise et la nature des garanties offertes. Les modalités suivantes seront retenues :

Investissements admissibles

Les investissements admissibles sont :

- Les investissements en capital doivent servir à l'acquisition d'actifs tels que : terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation, et tout autre investissement de même nature à l'exception des dépenses d'achalandage;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevet, de certification et toute autre dépense de même nature excluant, cependant, les activités de recherche et développement;
- Les besoins de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de développement de l'entreprise calculé pour la première année d'opération et découlant directement des investissements en capital du coût du projet présenté.

Investissements non admissibles

Les investissements non admissibles sont :

- Les investissements affectés à la réalisation d'un projet, mais effectués avant la date de réception de la demande d'aide officielle par la SDT;
- Les dépenses relatives au fonctionnement de l'entreprise, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.

3.7 Taux d'intérêt

Chaque demande de financement sera étudiée à sa juste valeur et le taux d'intérêt sera déterminé en fonction du taux préférentiel du Mouvement Desjardins et du risque global du projet :

- Minimum : Taux de base (taux préférentiel + 2 %), (taux plancher 6 %);
- Maximum : Taux de base + prime de risque (0,5 % à 5 %) (taux plancher 6 %).

La prime de risque est évaluée en fonction des critères suivants :

- Rentabilité, capacité de remboursement, taux d'endettement, équipes dirigeantes ainsi que la valeur des garanties et des cautionnements.

Cette politique de majoration de taux pourra être révisée ou modifiée par le conseil de la MRC de Témiscamingue, selon le contexte économique. Le taux d'intérêt est sujet à un renouvellement annuel, tel que prévu à l'article 4.3.

Intérêts sur les intérêts

Les intérêts non remboursés à l'échéance porteront intérêt au même taux que le prêt.

Intérêts sur les prêts relève

Le prêt relève ne porte aucun intérêt et est assorti d'un moratoire d'un an sur le capital.

3.8 Moratoire de remboursement du capital

Exceptionnellement et à certaines conditions, l'entreprise pourra bénéficier d'un moratoire de remboursement du capital pour une période maximale de 12 mois à l'intérieur de la durée totale du prêt et portant intérêt au taux précédemment décrit. Par ailleurs, les intérêts sur le prêt demeurent payables mensuellement.

3.9 Assurance-vie du ou des entrepreneurs

Le ou les propriétaires emprunteurs doivent souscrire à une police d'assurance-vie d'un montant au moins égal au prêt accordé par la MRC en désignant celle-ci comme bénéficiaire irrévocable. Si une assurance est déjà détenue, un transport de garantie sur l'assurance peut être accordé en faveur de la MRC pour le montant du prêt. Dans le cas d'un entrepreneur non assurable, la commission du « **Fonds local d'investissement** » a le pouvoir d'accorder ou non le prêt sans cette assurance.

3.10 Garanties

3.10.1 Garanties

La MRC peut se prévaloir des types de garanties suivants au même titre que les institutions financières et les établissements de crédit :

- Hypothèque immobilière;
- Hypothèque mobilière sur un ou des biens spécifiques;
- Hypothèque mobilière sur une universalité de biens;
- Hypothèque mobilière sur une universalité de créances et/ou d'inventaire.

3.10.2 Enregistrement de garanties

3.10.2.1 Hypothèque immobilière

L'enregistrement des garanties de nature immobilière se fera par le biais des services d'un notaire. Le choix du notaire est à la discrétion du client et tous les frais liés à cette transaction sont la charge du client.

3.10.2.2 Hypothèque mobilière

L'enregistrement des garanties de nature mobilière se fera par le biais des services d'un notaire au Registre des droits personnels et réels mobiliers « RDPRM ». Le choix du notaire est à la discrétion du client et tous les frais liés à cette transaction sont à la charge du client.

3.10.2.3 Entreprise opérant en Ontario

L'enregistrement des garanties de nature mobilière offertes par les entreprises opérant en Ontario se fera auprès du bureau d'enregistrement de Toronto, par le biais d'une firme professionnelle ayant la capacité d'offrir ce service, aux frais du client.

3.10.3 Mécanisme de recours

Les investissements sont remboursables et gérés avec diligence, dans le respect des lois et règlements régissant les procédures de recouvrement et les mécanismes de recours appropriés advenant défaut.

3.11 Paiement par anticipation

L'emprunteur s'il n'est pas en défaut peut, une fois par année, rembourser avant échéance et sans indemnité, un montant ne dépassant pas 15 % du capital initial ou du solde en capital lors de son dernier renouvellement de taux. Ce privilège n'est pas cumulatif. Il peut également, en tout temps, rembourser avant échéance tout autre montant moyennant paiement au prêteur d'une indemnité égale à trois mois de frais d'intérêts sur le montant remboursé qui excède le pourcentage prévu ci-dessus, et ce, au taux d'intérêt applicable sur le prêt.

L'emprunteur pourra rembourser en tout temps sans pénalité la totalité ou une partie du financement à condition que le remboursement provienne des fonds générés par l'entreprise ou du produit d'une émission de son capital-actions.

3.12 Recouvrement

Dans les situations de non-respect des obligations de l'emprunteur envers le « **Fonds local d'investissement** », la SDT mettra tout en œuvre pour régulariser la situation et, s'il y a lieu, aura recours, pour et au nom de la MRC, à tous les mécanismes et procédures légales mises à sa disposition pour récupérer ces investissements.

4. Administration du portefeuille

L'administration du portefeuille d'investissement qui se définirait de la façon suivante :

4.1 Ouverture de dossier

Les frais d'ouverture de dossiers de financement, représentant 1 % du montant du prêt accordé (pour les entreprises à but lucratif) et un maximum de 500 \$ pour les organismes à but non lucratif selon le palier du prêt, appartiennent à la « SDT », et serviront à assumer les frais de vérification de crédit et de recouvrement, à profit ou à perte pour la « SDT ».

4.2 Arriérés sur mensualités

Des frais de gestion de 40 \$ sont facturés pour tout chèque, virement automatique ou paiement préautorisé non honoré.

4.3 Renouvellement annuel

À la date d'anniversaire du premier déboursé du prêt, une lettre accompagnée de la convention de modification du taux d'intérêt doit être acheminée à l'entreprise. La convention définit :

- Le solde du prêt;
- Le nouveau taux d'intérêt;

- Les nouvelles modalités de remboursement;
- La date d'entrée en vigueur des modifications;
- Le solde des arriérés capitalisés, s'il y a lieu;
- Le nouveau tableau d'amortissement.

Le financement d'un projet exige un suivi périodique de l'entreprise. Ce suivi permet de conseiller les responsables des entreprises sur les activités ou de prévoir tout événement susceptible d'affecter l'aide financière accordée par la MRC de Témiscamingue. Cette responsabilité incombe à la SDT.

Par ce rôle, la SDT assure le suivi des dossiers par l'entremise de son personnel et peut négocier des ententes à cet effet avec des spécialistes aptes à fournir une expertise avec l'objectif de ne pas dédoubler les services déjà existants sur le territoire. Il peut aussi faire de même pour le support et l'aide technique apporter par le « **Fonds local d'investissement** » à une entreprise.

5. Processus d'appel

Tout entrepreneur ayant reçu une lettre de refus ou un refus verbal à sa demande de financement et qui souhaite faire appel de la décision rendue, soit parce que certaines données ou informations se sont modifiées depuis le dépôt de sa demande qui pourraient bonifier son dossier ou encore parce qu'il veut apporter des éléments ou des explications aux raisons énumérées dans la lettre de refus, peut faire appel de la décision.

Il devra rencontrer le conseiller qui a traité sa demande de financement accompagné d'un membre élu de la commission finance et un membre du comité d'octroi des prêts de la MRC pour expliquer à nouveau sa demande de financement. Ces personnes jugeront si les nouveaux éléments apportés ont un impact sur la décision rendue à l'entrepreneur pour soumettre à nouveau le dossier à la commission et au comité d'octroi des prêts. Une fois la décision prise, l'entrepreneur en sera informé et, si la décision est positive, la MRC disposera de **30 jours** pour rendre à nouveau sa décision. Toutes les demandes d'appel seront présentées qu'elles soient acceptées ou non, à la commission finance et au comité d'octroi des prêts.

Si la décision d'appel est positive, le conseiller au financement effectuera à nouveau une analyse financière à la lumière des nouveaux éléments apportés par l'entrepreneur et transmettra à nouveau par écrit son analyse financière et sa recommandation.

À ce moment, la demande de financement de l'entrepreneur sera soumise à nouveau à la commission finance et par la suite, le dossier sera présenté au comité d'octroi des prêts pour décision finale.

La réponse sera rendue à l'entrepreneur par l'employé accompagné par un membre élu de la commission finance et un membre du comité d'octroi des prêts de la MRC. La décision rendue à la fin du processus d'appel sera finale et sans appel.

6. Rôles et responsabilités de la commission finance

Les membres de la commission finance sont soumis aux rôles et responsabilités des articles 5.1, 7.1, 7.2, 7.3 des règlements généraux de la Société de développement du Témiscamingue.

7. Code de déontologie et gestion des conflits d'intérêts

7.1 Objectifs

Les présentes règles d'éthique et de déontologie ont pour objectif de préserver la réputation d'intégrité de la MRC et/ou de la SDT en établissant à l'intention des administrateurs, des membres de la commission finance et des employés impliqués dans le processus, des règles de conduite en matière d'utilisation de biens ou d'information, de conflits d'intérêts et d'autres sujets. Ces règles doivent servir de guide et ne sont pas exhaustives. Les administrateurs, les membres de la commission finance et les employés impliqués dans le processus doivent se conformer à l'esprit de ces règles et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que leur conduite est irréprochable.

7.2 Principe général

Les administrateurs, les membres de la commission finance et les employés impliqués dans le processus doivent agir avec prudence et diligence. Ils doivent aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la MRC et/ou de la SDT. Les administrateurs, les membres de la commission finance et les employés impliqués dans le processus doivent respecter les présentes règles ainsi que toutes les lois, règlements et conventions applicables.

7.3 Conflits d'intérêts

7.3.1 L'administrateur, le membre de la commission finance ou l'employé impliqué dans le processus doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations envers la MRC et/ou de la SDT. Il doit éviter toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, de nature à entraver l'accomplissement de ses fonctions au sein de son organisation respective.

7.3.2 L'administrateur, le membre de la commission finance ou l'employé impliqué dans le processus doit dénoncer à la MRC tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Dans le cas d'une dénonciation de conflit d'intérêts par un administrateur, un membre de la commission finance ou un employé impliqué dans le processus, cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations de la commission finance ou du comité d'octroi des prêts et celui qui dénonce une situation de conflit d'intérêts a le devoir de quitter la réunion. La MRC et/ou la SDT se réserve le droit de refuser l'accès à certaines informations confidentielles à celui qui est en situation de conflit d'intérêts.

7.3.2.1 Conflit d'intérêts direct

D'une façon générale, il y a conflit d'intérêts direct lorsqu'un administrateur, un membre de la commission finance ou un employé impliqué dans le processus ou un membre de leur proche famille possède des intérêts légaux dans une entreprise qui demande de l'aide financière ou technique.

Les administrateurs, les membres de la commission finance ou les employés impliqués dans le processus ou un membre de leur proche famille ne doivent pas posséder d'intérêts légaux dans une entreprise qui demande l'aide financière (prêt, garantie d'emprunt ou participation à la mise de fonds).

7.3.2.2 Conflit d'intérêts indirect

D'une façon générale, il y a conflit d'intérêts indirect lorsqu'un administrateur, un membre de la commission finance ou un employé impliqué dans le processus est susceptible d'en tirer avantage de quelque nature pour son compte ou pour le compte d'un proche parent, d'un ami, d'un associé, d'un collègue ou de quiconque ayant une relation d'affaires ou non avec lui.

Sans pour autant limiter la généralité de ce qui précède, les situations suivantes en regard d'une entreprise demandant de l'aide financière ou technique constituent des situations de conflit d'intérêts indirect :

- Agir à titre de fournisseur de biens ou de services (y compris les services professionnels et financiers);
- Agir à titre de client important;
- Être un compétiteur réel ou potentiel;
- Être un associé d'un fournisseur, client ou compétiteur;
- Servir en qualité d'administrateur ou de dirigeant.

7.4 Tout élu, le membre de la commission finance ou l'employé de la MRC impliqué dans le processus sont soumis aux dispositions et/ou tout code d'éthique et de déontologie en vigueur et découlant de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

7.5 Cadeaux, dons, services ou avantages

L'élu, le membre de la commission finance ou l'employé impliqué dans le processus doit s'abstenir de donner ou de recevoir tout cadeau, don, service ou avantage qui serait susceptible de l'influencer dans l'accomplissement de ses fonctions.

7.6 Comité d'éthique

Un comité d'éthique pourra être formé afin d'examiner certaines situations et de formuler des recommandations au conseil des maires.

8. Entrée en vigueur

La présente politique d'investissement entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

ANNEXE 1

Fonds local d'investissement Programme d'aide aux jeunes pour l'acquisition d'entreprise

Intervention et modalités

Montant

25 000 \$ par jeune, si plus d'un jeune fait la demande pour une même entreprise alors le maximum est de 20 000 \$ par jeune¹, pas de nombre limite de jeunes.

Mode d'intervention

Prêt personnel au jeune.

Garantie

Aucune garantie immobilière ni mobilière demandée. Le cautionnement du ou des autres actionnaires de l'entreprise sera exigé ainsi qu'une assurance-vie couvrant la vie de l'emprunteur.

¹ Tous secteurs d'activité

Nombre de jeunes faisant la demande	Pourcentage des actions ou parts	Montant possible du prêt
Un seul jeune	Au moins 25 % à 100 %. Exception secteur agricole, au moins 20 % à 100 % des parts ou actions	25 000 \$
2 jeunes	Au moins 25 % les deux ensembles. Agricole 20 %	25 000 \$
2 jeunes	Au moins 40 % des actions ou parts	40 000 \$
3 jeunes	Au moins 60 % des actions ou parts	60 000 \$
4 jeunes	Au moins 80 % des actions ou parts	80 000 \$

Critères d'admissibilité

Jeune de 18 à 35 ans, doit acquérir au moins 25 % des actions ou parts de l'entreprise en processus de relève.

Exception

Les jeunes de 35 ans et moins, désireux d'acquérir des parts ou actions votantes d'une entreprise, devront acquérir un minimum de 20 % des actions votantes ou parts avec l'objectif d'atteindre 25 % avant la fin du prêt.

Type d'entreprise

Existante et/ou en expansion.

Durée et taux d'intérêt

6 ans : 1^{re} année congé de remboursement capital et intérêt, et les cinq années suivantes, paiement seulement de capital soit 416,67 \$ par mois ou 5 000 \$ par an pour un prêt de 25 000 \$.

Exception

Dans une entreprise laitière, si le vendeur des actions ou parts réinvestit l'argent dans l'entreprise afin d'acheter du quota laitier, le prêt pourra être financé sur 10 ans selon les modalités suivantes (exemple pour un prêt de 25 000 \$) :

- Année 1 : congé de capital, sans intérêt (paiement mensuel = 0 \$);
- Année 2 à 6 : remboursement de capital, sans intérêt (paiement mensuel = 231,48 \$);
- Année 7 à 10 : remboursement de capital et intérêt au taux préférentiel (paiement mensuel = 260,95 \$ si le taux préférentiel serait à 6 %).

Le prêt est ouvert donc remboursable en tout temps sans pénalité.

Critères

- Acquérir au moins 25 % des actions ou parts de l'entreprise (20 % au départ dans le cas de producteurs agricoles et un objectif de 25 % sur la durée du prêt);
- Le projet (c'est-à-dire le fait pour un jeune d'investir et/ou d'acquérir une participation dans une entreprise) devra démontrer une certaine rentabilité et une capacité de remboursement;
- Le jeune doit consacrer la majeure partie de son temps en travail dans l'entreprise, ou en formation dans un domaine directement lié à l'entreprise dans laquelle il désire acquérir des actions ou parts.

Frais d'ouverture de dossier

Des frais d'ouverture de dossier seront facturés à raison de 1 % du montant financé soit un maximum de 250 \$, dont le premier 100 \$ payable au dépôt de la demande (incluant les frais d'une demande jumelée au programme Stratégie jeunesse). Si la demande de financement est refusée ou abandonnée par le client, le premier 100 \$ payé n'est pas remboursable.

Dans le cas des producteurs agricoles membres du Groupe-conseil agricole, les frais d'ouverture de dossier sont limités à 0,5 % du montant financé, si les données de l'analyse du groupe sont fournies.

Documents nécessaires à l'analyse d'un dossier

- Description du projet;
- États financiers annuels des trois dernières années de l'entreprise;
- Derniers états financiers mensuels maison de l'entreprise ou relevés bancaires;
- Certificats d'actions ou parts attestant que le jeune emprunteur détient 25 % ou détiendra 25 % de l'entreprise;
- Tout document établissant le transfert, notarié ou autre;
- Bilan personnel du jeune et salaire annuel;
- Tout autre document pertinent qu'exigent les particularités du projet ou de l'entreprise.

Dans le cas des producteurs agricoles, en plus des documents ci-haut :

- Document attestant que le jeune détiendra 25 % des actions ou parts avant l'expiration du prêt;
- Dans le cas de projet d'achat de quota laitier, un relevé des paies de lait des 12 derniers mois.

Processus d'analyse et de décision

Comme toute demande de financement présentée au CLD, la demande de prêt sera analysée en fonction de la rentabilité, du taux d'endettement, de la capacité de remboursement et de la viabilité de l'entreprise et du projet. L'analyste émettra une recommandation sur la demande de financement à la commission du « **Fonds local d'investissement** » et le conseil d'administration rendra la décision finale.

12-15-544

Développement économique – Nomination des représentants sur le comité finance.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des représentants sur le comité finance, comme suit :

- ↳ M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;

- ↳ M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel.

12-15-545

Développement économique – Nomination des représentants sur le comité d’octroi des prêts.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des représentants sur le comité d’octroi des prêts, comme suit :

- ↳ M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury;

- ↳ M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;

- ↳ M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming;

- ↳ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT (substitut);

- ↳ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale (secrétaire).

12-15-546

Développement économique – Nomination des représentants sur le comité économique.

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des représentants sur le comité économique, comme suit :

- ↳ M. Luc Lalonde, maire de Béarn;

- ↳ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord;

- ↳ M^{me} Édith Lafond, mairesse de St-Eugène-de-Guigues;

- ↳ M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT;

- ↳ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale.

12-15-547

Développement économique – Nomination des représentants au Fonds soutien Abitibi-Témiscamingue – FIER.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des représentants au Fonds soutien Abitibi-Témiscamingue – FIER, comme suit :

- ↳ M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère;

- ↳ M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

12-15-548 **Gestion des matières résiduelles.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

12-15-549 **Activité de réseautage du milieu municipal sous la formule d'un « 5 à 7 » – 26 janvier 2016.**

Les membres du conseil prennent acte de la tenue de l'activité de réseautage du milieu municipal qui se tiendra au Pub Barbe-Broue à Ville-Maire, le 26 janvier 2016.

12-15-550 **Motion de remerciements pour M^{me} Dominique Lance et M. Paul-Émile Barbeau.**

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires remercie chaleureusement M^{me} Dominique Lance et M. Paul-Émile Barbeau pour leur engagement et leur contribution dans la campagne « Votre promesse » qui aura permis l'annonce de l'agrandissement de l'hôpital de Ville-Marie le 15 décembre dernier. M^{me} Lance et M. Barbeau, par leur participation citoyenne, auront contribué à la réussite de cette campagne, de même que par leur volonté ferme à voir la réalisation de ce projet afin d'assurer des services de première ligne à la population témiscamienne.

12-15-551 **Contributions au Rift.**

M. Mario Drouin, maire de Saint-Édouard-de-Fabre confirme la contribution de sa municipalité pour le Rift. Or, leur conseil municipal questionne le mode de calcul établissant la contribution, basée sur la fréquentation et la population. Une rencontre avec les divers responsables sera planifiée en début d'année 2016.

12-15-552 **Accueil des Syriens.**

M. Warolin souhaite connaître l'intérêt des élus à accueillir des Syriens au Témiscamingue. Il s'engage à documenter davantage ce dossier pour donner davantage d'informations sur les mesures gouvernementales entourant l'arrivée des Syriens au Canada et dans les différentes régions du Québec.

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

12-15-553

Une question en lien avec la performance des municipalités du Témiscamingue en gestion des matières résiduelles est posée par un membre de l'assistance.

12-15-554

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 20 janvier 2016

Il est 21 h 30.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.